

JOURNAL HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

I. AOUT 1791.

*Neque te us miretur turba, laboras,
Contentus paucis leſſoribus. Hor. Sat. 10, l. 1.*



A MAESTRICHT,

Chez FRANÇOIS CAVELIER, Imprimeur.
Libraire, sur le Vrythof.

Et se trouve à LIEGE,

Chez J. F. BASSOMPIERRE, Imprimeur.
Libraire, vis-à-vis Ste. Catherine,



JOURNAL HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

I. Août 1791.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Esprit, Pensées & Maximes de M. l'abbé Maury, député à l'assemblée-nationale.
A Paris, chez Cuchet; à Liege, chez Lemarié. 1791. 1 vol. in-8vo. de 384 pag. Prix 4 liv.

ON s'empressera fans doute à jouir de l'*Esprit* de l'orateur célèbre qu'un périodiste François appelle un *Hercule littéraire & politique*, dont la redoutable massue écrase, chaque jour, ces publicistes nouveaux, ces écumeurs de la carrière diplomatique, ces usurpateurs de réputation littéraire, sortis des marais infects de la philosophie, ou

Hh 2

des antres obscurs de la chicane. On y trouvera des morceaux pathétiques & d'une rare vigueur contre ces hommes qui, assemblés depuis trois ans pour vaquer à la chose publique, ont perdu le tems à broyer des ronces de métaphysique & des fleurs de rhétorique, sur les droits de l'homme, sur l'égalité & la liberté, à déchiqueter l'ancienne carte de la France, à la partager en petits carrés, nommés département, district, canton, municipalité; à dessiner la nouvelle carte; à combattre pour la conquête de tous ces trônes, pour loger toutes ces municipalités, toutes ces administrations & tribunaux de district qu'il faut aujourd'hui détruire; pour semer le trouble dans l'armée & tout le royaume; pour appaiser & juger dans le sens de la révolution, les contestations suscitées; pour reviser tous les jugemens des tribunaux civils & militaires; pour méditer contre les puissances étrangères des projets de conquêtes, & fournir à leurs sujets des plans de révolte.

C'est le dernier article que discute particulièrement M. l'abbé Maury dans un morceau, que l'auteur de ce recueil alphabétique a placé sous le titre d'*Avignon*. Après avoir dit que Louis XIV & Louis XV s'étoient emparés du comtat, mais qu'ils l'avoient restitué, & que cette restitution est un titre plus fort qu'une possession non interrompue; il s'arrête sur le premier de ces monarques, & en parle d'une manière qui le venge dignement des outrages faits par les philosophes à sa mémoire. » Qu'il est grand, qu'il est beau cet exemple que

» Louis XIV a donné au monde, en rendant
» deux fois cette petite province à son légi-
» time souverain ! Ce même Louis XIV, dont
» on doit dire avec tant de justice, que s'il
» trouva dans ses succès la gloire de sa nation,
» il fut trouver dans ses revers la sienne pro-
» pre : ah ! il fut être grand aussi dans la
» prospérité, quand il soumit noblement sa
» puissance à la première de toutes les sou-
» verainetés, à la justice. Loin d'abandonner
» ses droits, vous le savez, il entreprenoit
» quelquefois légèrement des guerres que je
» ne lui reprocherai pas aujourd'hui, puisqu'il
» eut l'héroïsme de se les reprocher à lui-même,
» au lit de la mort. Il luttoit avec honneur
» contre l'Europe entière liguée contre lui ;
» il ajoutoit six grandes provinces à son em-
» pire ; il dispensoit des sceptres & des cou-
» rones : rien ne lui résistoit. Cet inévitable
» conquérant qui sembloit faire à chaque sou-
» verain sa part de puissance en Europe, trouve
» devant lui un prince foible, désarmé, sou-
» verain d'une contrée enclavée dans ses pro-
» pres états. Ce pontife-roi est à trois cens
» lieues de distance : il n'a point d'armée ;
» & quand même il en auroit, il seroit obligé
» de traverser, c'est-à-dire, de conquérir une
» partie de la France, pour porter des secours
» à cette colonie éloignée. Louis XIV s'en
» empara, non pas en conquérant, mais en
» triomphateur qui trouve des peuples vaincus
» d'avance par le respect & la terreur de son
» nom, & prosternés sur son passage. Aucune
» puissance ne prend parti pour le foible ; au-

„ cun souverain n'interpose, ni sa puissance,
„ ni sa médiation entre le chef suprême de
„ l'Eglise & l'ainé de ses enfans. C'est un pro-
„ cès de famille que la force ne doit point
„ juger; & on laisse avec respect à la justice
„ toute la gloire de terminer ce différend.
„ Louis XIV s'arrête tout-à-coup, lorsque rien
„ ne peut plus l'arrêter dans ses conquêtes,
„ Certes, il médite dans sa justice un bien
„ plus beau projet que l'invasion du comtat!
„ Sa grande ame va se déployer toute entière.
„ Le voyez-vous ce roi, dont l'ambition a été
„ si long-tems calomniée, le voyez-vous dé-
„ chirant de ses mains triomphantes, ces mê-
„ mes arrêts qu'il a fait rendre à son parle-
„ ment d'Aix, pour se mettre en possession
„ d'Avignon? Il a formé le glorieux dessein
„ de devenir le défenseur de celui qui n'en a
„ point d'autre à solliciter, qu'en réclamant
„ son rival pour juge, & deux fois il est dé-
„ cidé dans ce même conseil de Louis XIV,
„ qui ne restituoit pas aisément ses conquêtes,
„ qu'Avignon & le comtat seront rendus au
„ pape. La protection due à la foiblesse, ne
„ lui est point refusée à la cour d'un grand
„ roi. Le successeur de Louis XIV, imite dans
„ les mêmes circonstances, l'invasion & la res-
„ titution du comtat. Voilà, messieurs, j'ose
„ le dire, les titres les plus sacrés de la sou-
„ veraineté du pape! Voilà le bel exemple de
„ justice, que vous donnent vos deux derniers
„ rois de France, du fond de leur tombeau!
„ Si vous voulez aujourd'hui vous associer à
„ leur gloire, par le décret que vous allez

„ prononcer, je vous le dis sans adulation, vous
 „ vous montrerez, sous ce rapport, encore
 „ plus grands qu'eux; car leur gloire fut de
 „ restituer Avignon : la vôtre sera de ne l'a-
 „ voir pas envahi. „

Les préceptes d'éloquence que donne M. l'abbé Maury, sont puisés dans la sienne, ils n'en sont que l'expression & la théorie *, comme l'on voit au mot *chaleur*. Jamais on ne caractérisa mieux l'éloquence du jour : celle sur-tout que des avocats font si souvent entendre dans la tribune de l'assemblée. „ Si on „ entendoit par le mot de *chaleur*, les fermentations d'un cerveau exalté, le paradoxe uni au mauvais goût, les apostrophes „ continuelles, les exclamations inutiles, les „ hyperboles obscures; enfin un style gonflé „ de métaphores obscures; ah ! préserve-toi „ de ces écarts, jeune orateur, qui as reçu „ de la nature l'inestimable présent du génie; „ crois que le véritable enthousiasme n'est „ autre chose que la raison échauffée par l'encens des passions, & que l'éloquence n'est „ point un délire. Veux-tu savoir ce qui est „ froid? C'est tout ce qui est exagéré, tout „ ce qui est vuide de sens, tout ce qui est écrit „ sans intérêt, & sur-tout rien n'est plus froid „ qu'une fausse chaleur „. Ces raisonnables maximes énoncées avec tant de vérité, de graces & d'intérêt, se trouvent exprimées d'une manière plus laconique encore, & par un tour nouveau, dans l'éloge que fait l'auteur de Bourdaloue. „ Il est plus satisfaisant à la centième „ lecture qu'à la première; plus on le lit, plus

* 15 Juil-
 let 1777,
 p. 393 &
 suiv.

„ on l'admire. Je lui rends graces de ce qu'il
 „ n'a pas connu ce misérable jeu de la phrase,
 „ qui dégraderoit le génie, si le génie pou-
 „ voit s'y abaisser, & de ce qu'il n'a jamais
 „ écrit que pour le besoin de sa pensée. » (a)

A l'article *Camus*, M. l'abbé M. juge, non pas l'éloquence, mais la jurisprudence & la logique de ce bruyant harangueur. Après avoir parlé de ce principe hiérarchique, qu'on ne peut établir d'évêque ni d'évêché sans le concours du pape, & fait remarquer l'inconséquence & la contradiction de ceux, qui aujourd'hui combattent ce principe après l'avoir hautement défendu, il continue de la sorte.
 „ C'est en particulier M. Camus, ci-devant
 „ avocat du clergé qu'il a défendu dans cette
 „ assemblée, jusqu'au jour du décret mémorable destiné à nous dépouiller de la propriété de nos biens, & qui, depuis cette époque, ne comptant plus sur cette utile clientèle, est devenu subitement le plus ardent & le plus infatigable persécuteur du clergé; c'est lui que j'accuse hautement de cette double opinion qui le rend si remarquable, en sa qualité de jurisconsulte, des circonstances. Je l'attaquerai bientôt d'une manière plus directe. Je ne me bornerai point à lui démontrer qu'il a soutenu le pour

(a) Comment accorder cette manière de voir avec les éloges qu'on fait, p. 372, de M. Thomas? Y eut-il jamais de genre d'éloquence plus opposé à ces maximes, que celui de cet orateur *?... Peut-on avec tant de rares talens, n'en avoir pas un très-commun chez des idiots, celui d'être conséquent & ne pas louer des contraires?...

* Voltaire
 l'appelloit
 du *galitho-*
mas.

„ & le contre, & que, puisqu'il a deux avis,
„ il ne lui en reste aucun. „

Voici ce qu'on lit à l'article *Religion*. „ C'est
„ l'un des plus beaux privileges de la Religion
„ chrétienne de n'avoir point connu ces pro-
„ grès lents, ces variations fréquentes qu'ont
„ subi tous les ouvrages humains, & d'avoir
„ atteint sans effort, dès son berceau, la per-
„ fection qu'elle offre encore aujourd'hui à
„ l'admiration de l'univers. „ — „ Qu'est-
„ ce que la Religion? Une philosophie sublime
„ qui démontre l'ordre, l'unité de la nature,
„ & explique l'énigme du cœur humain; le
„ plus puissant mobile pour porter l'homme
„ au bien, puisque la foi le met sans cesse
„ sous l'œil de la Divinité, & qu'elle agit sur
„ la volonté avec autant d'empire que sur la
„ pensée; un supplément de la conscience,
„ qui commande, affermit & perfectionne tou-
„ tes les vertus, établit de nouveaux rapports
„ de bienfaisance sur de nouveaux liens d'hu-
„ manité; nous montre dans les pauvres des
„ créanciers & des juges, des freres dans nos
„ ennemis, dans l'Etre-Suprême un pere; la
„ religion du cœur, la vertu en action, le
„ plus beau de tous les codes de morale, &
„ dont tous les préceptes sont autant de bien-
„ faits du ciel „ — „ La Religion chré-
„ tienne jette ses racines dans le cœur hu-
„ main; & après avoir affermi les trônes par
„ l'amour, elle les appuie encore sur les conf-
„ sciences; elle détruit ce penchant funeste
„ vers l'intérêt personnel, qui n'auroit dû naî-
„ tre que parmi des sauvages, & qui nous
„ est cependant venu des vices de la société;

„ elle est la base des vertus sociales, civiles
 „ & domestiques : il en est plusieurs qu'elle
 „ seule commande, & il n'en est aucune
 „ qu'elle ne perfectionne. „

*Le voyageur François, ou la connoissance
 de l'ancien & du nouveau monde. Voyage
 de France, mis au jour par M. D***.
 Tomes 33 & 34. A Paris, chez Moutard;
 à Liege, chez Lemarié, 1790. Prix 5 liv.
 broch.*

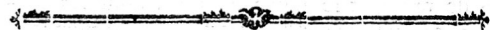
Nous ne suivrons pas ce prolix voyageur dans les détails diffus de ces deux nouveaux volumes (a). C'est autant une histoire qu'une géographie, & par-là, l'ouvrage se ressent naturellement de la subversion des idées qui a fait des annales des nations un dépôt de mensonges & de calomnies. Il faut convenir cependant que, vu l'état des choses, un François qui aujourd'hui n'écriroit à Paris que de telles choses, passeroit pour un modèle de sagesse aux yeux des autres nations qui le jugeroient sur des idées comparatives. On y trouve même des narrations vraiment édifiantes, & singulièrement assorties aux événemens du tems. En voici un exemple dans ce que dit le voyageur, de Guillaume, duc d'Aquitaine, adhérent de l'anti-pape Anaclet II, & protecteur du schisme qui désoloit l'Eglise. „ L'abbé de

(a) J'ai déjà averti que j'ignorois quel étoit le continuateur actuel, désigné par D***. Voyez le Journ. du 1 Sept. 1789, p. 30.

„ Clairvaux se rendit donc à Poitiers; & ce
„ religieux, vénéré de tous les souverains de
„ l'Europe, fut reçu avec les plus grands hon-
„ neurs. On lui proposa de dire le lendemain
„ la Messe dans l'église cathédrale; il y con-
„ sentit. Le duc voulut y assister; c'est ce que
„ le saint desiroit. A l'endroit de la Messe
„ que nous appellons l'*Agnus Dei*, Bernard
„ se retourne en tenant la Sainte-Hostie à la
„ main, & adressant la parole au prince,
„ avec cette éloquence foudroyante & cet
„ enthousiasme dont la Religion & la vérité
„ peuvent tirer un si grand parti, il l'adjure
„ (ce sont les expressions de nos historiens)
„ de reconnoître le pape légitime, de cesser
„ de protéger le schisme, de rétablir les évê-
„ ques qu'il avoit exilés de leurs résidences,
„ comme partisans du pape Innocent, & de
„ chasser ceux qu'il avoit intrus à leur place.
„ Il le menace de la colere du Ciel, & le
„ déclare frappé de la foudre de l'excommu-
„ nication s'il n'obéit. Guillaume étourdi &
„ effrayé, promet tout. Le lendemain, il veut
„ éluder sa promesse; mais les menaces du
„ saint commencent à avoir leur effet. L'évêque
„ que le duc avoit intrus sur le siege de Li-
„ moges, tombe de dessus sa mule, se casse
„ la tête, & meurt. Celui que l'on avoit in-
„ trus à Poitiers, est subitement attaqué d'une
„ maladie grave, &, dans un accès de fie-
„ vre chaude, se coupe la gorge avec un ra-
„ soir (a). C'en étoit assez pour faire abandon-

(a) Cette aventure est particulièrement remar-

» ner le schisme au duc d'Aquitaine. Il y re-
 » nonça si bien, qu'il se crut obligé de faire une
 » austere pénitence pour expier la faute qu'il
 » avoit commise en le soutenant pendant quel-
 » que tems. Après y avoir bien réfléchi, il
 » jugea à propos d'aller consulter saint Ber-
 » nard lui-même & se rendit à Clairvaux, où
 » il passa plusieurs jours, vivant avec les moi-
 » nes, & observant leurs regles. De retour à
 » Bordeaux, il annonça qu'il partiroit incef-
 » samment pour le pèlerinage de Saint-Jacques
 » en Galice. Il y fut en effet avec une suite
 » de vingt personnes seulement, dont les trois
 » principales étoient son maître d'hôtel, son
 » valet-de-chambre & son secrétaire. »



*Vie privée du maréchal de Richelieu, con-
 tenant ses amours & intrigues, & tout
 ce qui a rapport aux divers rôles qu'a
 joués cet homme célèbre pendant plus
 de 80 ans. A Paris, chez Didot; à Liege,
 chez Lemarié, 1790. 3 vol. in-8vo. Prix 7 liv.
 10 s.*

ON comprend sans peine quelle a été la
Vie d'un homme qui l'a passée presque
 toute entiere dans les intrigues & la galante-

quable par ses rapports avec celle de l'évêque cons-
 titutionnel de cette même ville de Poitiers (15 Mai
 1791, p. 148). Le grand saint Hilaire se permet-
 toit-il cette vengeance sainte contre les usurpa-
 teurs de son antique siege?

tie. Nous nous contenterons de répéter fidèlement ce qu'a dit à l'occasion de cette *Vie*, un journaliste très-philosophique, & qui ne contrôle pas volontiers la conduite des héros du jour. „ Le maréchal de Richelieu étoit un „ de ces hommes vains, tour-à-tour insolent „ avec ses inférieurs, & souple avec les gens „ en crédit, avide de jouissances & avare de „ sentimens (deux qualités qui vont toujours „ ensemble), superficiel, dur, amoureux de „ l'or, du faste, de l'éclat, mais incapable „ de bienfaisance, faux, égoïste, haineux, „ vindicatif & capable de tout pour satisfaire „ ses passions (a). Voltaire, ou le connoissoit „ mal, ou une vieille amitié l'abusoit sur son „ compte. D'Alembert le connoissoit mieux, „ & il avoit raison quand il écrivoit à Voltaire : *Votre Alcibiade ne jette-t-il pas „ un beau coton ? Vous aurez beau faire, „ mon cher philosophe, vous n'en ferez jamais „ qu'un vieux freluquet bien peu „ digne d'être célébré par une plume telle „ que la vôtre.* Il seroit trop long de citer „ des aventures du maréchal ; nous nous contenterons de faire connoître ce que Richelieu pensoit du peuple, & des moyens de „ le tenir toujours dans la dépendance. La

(a) Quand on réfléchit que c'étoit l'homme le plus libertin & le plus voluptueux de son siècle, peut-on douter encore de l'alliance très-étroite de la luxure & de la cruauté ? 15 Fév. 1788, p. 251.

— Dict. hist. art. BARBEROUSSE, NÉRON.
 — Catéch. philos. n°. 130.

„ citation suivante est tirée d'un manuscrit du
 „ maréchal qui se trouve au commencement
 „ du troisieme volume. *Il seroit très-impoli-*
 „ *tique de mettre le peuple en état de n'é-*
 „ *tre pas toujours fort occupé pour vivre ;*
 „ *trop d'aisance lui donneroit le tems de*
 „ *raisonner ; il finiroit peut-être par calcu-*
 „ *ler ses forces ; & l'on peut juger quelle*
 „ *insubordination il en résulteroit, insubor-*
 „ *dination, à la vérité, facile à calmer,*
 „ *en répandant un peu de sang, mais qu'il*
 „ *faut toujours prévenir.* Le maréchal n'é-
 „ toit-il pas dans les grands principes du des-
 „ potisme ? „

Veut-on le jugement d'un autre critique, également impartial & très-raisonnable, le voici. Après avoir parlé de la longue vie du maréchal, l'auteur du *Journal général de France* poursuit de la sorte. „ Ce n'est pas, „ à la vérité, la vie de Nestor ; ce n'est que „ celle de *l'homme à bonnes fortunes* ; mais „ enfin on a *les pieces justificatives*, c'est- „ à-dire, les lettres galantes des princesses, „ duchesses, comtesses & vicomtesses qui n'ont „ pas pu tenir contre la tactique du vainqueur „ de Mahon. L'éditeur offre de consigner ces „ gravés manuscrits chez un notaire. Ainsi „ vingt familles d'un grand nom, les princes „ du sang, les ducs François, pourront s'af- „ surer chez le tabellion, de l'écriture & de „ l'infidélité de leurs grand'meres. Ce n'est pas „ l'inflexible Saint-Simon, révélant avec fran- „ chise les foibleesses & les vertus de ses con- „ temporains ; c'est Alcibiade racontant ses

„ exploits galans , & tenant école de plaisir
 „ & de volupté. On voit qu'à tous égards ,
 „ ce livre est digne de ce tems. „

*Mémoires du Maréchal de Richelieu ,
 pair de France &c. A Paris, chez Buif-
 fon ; à Liege, chez Lemarié, 1790. 4 vol.
 in-8vo.*

Nous avons vu que ces Mémoires avoient
 été défavoués par le fils du célèbre ma-
 réchal-duc *. Il paroît cependant qu'ils acquie- * 15 Mars
 rent aujourd'hui de la vogue & de la crédi- 1790, P.
 bilité ; non pas qu'ils méritent, dans leur to- 450.
 talité, la moindre confiance, mais parce qu'ils
 font si bien assortis à l'esprit du tems, que les
 badauds & les dupes ne trouvent rien de
 mieux. On fait que l'homme qui a formelle-
 ment sacrifié au diable *, a sacrifié à bien d'au- * Ibid.
 tres idôles encore : mais il est certain qu'il p. 448.
 n'a ni dit, ni écrit, ni fait toutes les absur-
 dités dont ces *Mémoires* sont remplis, quoi-
 que sans doute il soit responsable de plusieurs.
 Ces *Mémoires* sont rédigés, dit-on, d'après
 quelques manuscrits trouvés chez lui, & c'est
 M. l'abbé Giraud Soulavie qui en est le rédac-
 teur & l'éditeur. Cet abbé, las de courir vaux
 & monts pour écrire des Geneses en rivalité
 avec Moïse *, s'est tout-à-coup tourné du côté * 15 Juin
 de la politique & de la galanterie , & nous 1784,
 donne des ouvrages où l'on trouve amplement P. 239.
 de quoi se satisfaire en ces genres, dès qu'on 240. —
 ne cherche qu'à s'amuser : mais dès qu'on cher- 1 Octob.
 1785 ,
 p. 169.

che la vérité & qu'on est assez instruit pour la distinguer du mensonge, on jette ce livre bien loin. Composé uniquement dans la vue de calomnier Louis XIV, & son siècle, & les hommes qui l'ont illustré, il n'y a pas d'imposture propre à cet effet qu'il ne contienne, & que l'auteur n'étale avec toute la contenance d'un charlatan de l'histoire. Ce qu'il y a de mal-adroit, c'est qu'on prête au maréchal de Richelieu des sentimens tout opposés à ceux que lui ont trouvés les gens qui l'ont le plus constamment conversé. Il est incroyable à quel point d'in vraisemblance & d'absurdité on a poussé l'envie de dénigrer des hommes que la corruption du siècle actuel ne pouvoit regarder qu'avec les yeux de l'envie ou de la haine. Nous ne parlerons pas d'un Jésuite Portugais travesti, que Louis XIV & toute sa cour reçurent avec éclat, trompés par les Jésuites *qui vouloient amuser leur confrere* (Louis XIV). De pareilles anecdotes n'auroient certainement pas trouvé place dans la *Bibliothèque bleue*; mais elles sont bonnes pour ce siècle qui se plaît à faire rétrograder ses méchancetés & ses abominations sur les siècles passés, & à affubler d'illustres personnages, de sottises ou d'horreurs dont l'invention même n'étoit ci-devant pas dans l'ordre des choses possibles. Mais un article qu'un écrivain honnête & ami de la vérité ne peut passer sous silence, est celui qui regarde le *Masque de Fer*.

On fait combien de systèmes la curiosité a forgé sur ce personnage si fameux, & toujours

jours si peu connu, quoiqu'à la fin on ait paru s'accorder assez généralement à le prendre pour le comte de Vermandois *. On au-
 roit cru que tout étoit dit sur cette matière; * 15 Déc. 1789, p. 563.
 mais voilà le prétendu *Maréchal de Richelieu*, c'est-à-dire le compilateur, qui fait paroître ses songes creux sous son nom, qui nous dit tout uniment, que le Masque de Fer est un fils puiné de Louis XIV, que cela est arrivé à la connoissance du public par une relation, qu'a reçue le maréchal, d'une maîtresse du duc régent, à qui ce prince l'avoit délivrée dans une ivresse d'amour. La belle source, & qu'elle mérite de la confiance! Et le maréchal a tenu secrète cette relation quoiqu'il ne fût tenu à aucun secret, & a laissé vainement disputer pendant toute sa vie sur le Masque de Fer, sans dire le mot. Voilà une bien rare réserve dans un homme tel que M. de Richelieu! Et cet homme à bonnes fortunes n'a pas trouvé, durant un si long cours de galanterie, une seule maîtresse digne de la même confiance que celle du duc régent. En vérité, il y a plus d'une rareté digne d'observation. Mais venons à la relation. En voici le titre : *Relation de la naissance & de l'éducation du prince infortuné, soustrait par les cardinaux de Richelieu & Mazarin à la société; & renfermé par l'ordre de Louis XIV; composée par le gouverneur de ce prince au lit de la mort.*

Remarquons d'abord l'affectation de mettre cette séquestration précisément sur le compte des deux cardinaux; apprétions ensuite la va-

leur du témoignage d'un scélérat qui viole précifément à *la mort* le secret juré à son roi & à l'état, secret fi bien fanctionné par tous les motifs divins & humains, qu'il n'a jamais été violé, que tous les efforts & artifices de la curiosité ont échoué contre la fidélité de ceux qui en étoient dépositaires. . . . Mais ne nous scandalifons pas de la prévarication de ce *gouverneur*, être parfaitement imaginaire ainfi que son délit. Notre romancier a la mal-adrefse d'avouer qu'on ne peut favoir son nom, ni fa qualité, ni la demeure précife, ni rien enfin. „ Ceci, dit-il, „ va occasionner une foule de questions de la „ part des curieux des anecdotes piquantes. „ On demandera en effet quel étoit ce gouverneur du prince ? Etoit il Bourguignon, „ ou simplement propriétaire d'un château ou „ d'une maifon en Bourgogne ? A quelle diftance de Dijon étoit fa poffeffion ? C'étoit „ fans contredit un homme remarquable, „ puifqu'il étoit à la cour de Louis XII, jouiffant de l'intime confiance, par charge ou „ en qualité de favori du roi, de la reine & „ du cardinal de Richelieu. Le Nobilaire de „ Bourgogne pourroit-il nous dire quel perfonnage dans cette province difparut de la „ fociété après le mariage de Louis XIV, avec „ un jeune élève d'environ vingt ans, inconnu, & dont il avoit foin dans fa maifon „ ou château ? Pourquoi ce Mémoire qui paroît avoir près d'un fiecle de vétufté, eft-il „ anonyme ? A-t-il été dicté par le moribond „ fans pouvoir être figné de lui ? Comment „ ce Mémoire eft-il forti de la prifon ? Voilà

„ les idées que ce Mémoire suggérera; il ne
 „ certifie pas que ce jeune prince fût le même
 „ prisonnier que celui qui nous est connu
 „ sous le nom du prisonnier au masque ». Voilà une source bien pure & bien authentique, digne de l'esprit qui l'a créée, pour y puiser à son aise de quoi satisfaire sa haine & celle d'un parti acharné contre de grands-hommes.

Le gouverneur moribond que notre romancier fait parler, débute de la sorte : » Le prince
 „ infortuné que j'ai élevé & gardé jusques
 „ vers la fin de mes jours, naquit le 5 Sep-
 „ tembre 1638, à 8 heures & demie du soir,
 „ pendant le souper du roy. Son frere, à pré-
 „ sent regnant, estoit né le matin à midy,
 „ pendant le dîner de son pere; mais autant
 „ la naissance du roy fut splendide & brillante,
 „ autant celle de son frere fut triste & cachée
 „ avec soin; car le roy adverti par la sage-
 „ femme, que la reyne devoit faire un second
 „ enfant, avoit fait rester à sa chambre le chan-
 „ celier de France, la sage-femme, le pre-
 „ mier aumônier, pour être témoins de ce
 „ qu'il en arriveroit & de ce qu'il vouloit faire
 „ s'il naissoit un second enfant » ? Que de ré-
 flexions ce peu de lignes font naître ! 1°. C'est
le roi, averti par la sage-femme, qui a voulu faire ce qu'il a fait. Les deux cardi-
 naux n'y font pour rien. Mazarin étoit bien
 loin encore du ministère, & ne savoit pas le
 mot ni de la naissance du premier ni du se-
 cond fils. 2°. Que de témoins d'un secret qui
 devoit rester inviolable & qui l'est resté en effet !
 Une sage-femme, un aumônier, une reine

(mere tendre à qui on enleve un enfant chéri), sans parler de la multitude de gens empressés & d'une rencontre inévitable dans ces occasions; puis tout le monde qui a concouru à la longue éducation du prince &c; & un gouverneur si peu capable de garder un secret, qu'il ne craint pas même de le violer *au lit de la mort*! 3°. Pourquoi ces alarmes sur un second enfant? Les loix de la succession ne sont-elles pas immuables & sûres? Le premier né n'est-ce pas l'aîné?... Avoit-on tiré l'horoscope du cadet pour savoir s'il disputeroit le trône à son aîné? Tout au contraire, la reine Anne ayant été long-tems stérile, ayant fait ainsi que le roi des vœux dignes de leur piété & de leur confiance en Dieu pour avoir un fils, les deux époux ne devoient-ils pas être charmés d'en avoir deux, & de voir la succession mieux affermie?

On rira sans doute quand on saura la raison imaginée par le romancier, pour rendre ce second fils *redoutable*. C'est qu'il *ressembloit parfaitement à Louis XIV*, & qu'on auroit pu prendre l'un pour l'autre. Mais 1°. est-ce au moment de la naissance d'un enfant qu'on peut juger des traits futurs de sa physionomie, & de la parfaite ressemblance qu'il aura plus tard avec un autre enfant; comme si dans ce moment les enfans avoient déjà des traits assez marqués pour fonder de tels jugemens, au point de prendre de telles précautions. 2°. Le roi n'avoit-il pas pris sa résolution avant la naissance de l'enfant, n'avoit-il pas *fait rester la jage-femme & l'aumônier pour être témoins de CE QU'IL VOULOIT FAIRE*?...

Mais c'est trop nous arrêter sur un conte puéril, absurde & lâchement calomnieux.... Nous ne discuterons pas non plus les propos que le romancier fait tenir tantôt au régent, tantôt à Louis XV, tantôt à un valet-de-chambre & à d'autres personnages; propos tout uniment controuvés, pour étayer une chimère.... Le romancier, toujours occupé de la *redoutable ressemblance*, s'arrête beaucoup sur ce que le prisonnier n'osoit ôter son masque, de peur, selon lui, qu'on ne crût voir le visage de Louis XIV. Cette défense est très-naturelle dans les divers systèmes proposés sur ce prisonnier. C'étoit des hommes connus; en se découvrant, ils s'annonçoient pour ce qu'ils étoient, du moins aux yeux de ceux qui les avoient vus. Mais un visage parfaitement inconnu ne pouvoit instruire personne; & si la ressemblance avec Louis XIV eût frappé le spectateur, il eût corrigé son erreur en faisant le voyage de Versailles & se convaincant que le prisonnier n'étoit pas le roi.

Nous le répétons, ce n'est que la haine que le philosophisme porte au nom de Louis XIV*, qui puisse inspirer de tels écrits. Le méchant ne rougit de rien, pourvu qu'il fasse des dupes & qu'il assouvisse ses passions. Celui-ci avoue franchement que son but a été de soulever les peuples contre *les ordres arbitraires des tyrans*. Louis XIV, un *tyran*! Le pauvre écrivain avoit dit un peu auparavant: » Cette barbarie ne me paroît pas compatible » avec ce que nous connoissons du caractère » de Louis XIV, qui étoit honnête homme ».

* 15 Oct.
1786, p.
253 & au-
tres *ibid.*
— 1 Nov.
1788, p.
324.

Eh bien, cher homme, qui vous obligeoit d'inventer des contes *incompatibles avec ce que nous connoissons*, & si extravagans à tous autres égards?



Lettre pastorale de M. l'archevêque de Lyon, primat des Gaules, sur l'usurpation de son Siege, 71 pages in-4to.

MALGRÉ l'impossibilité où nous nous trouvons de faire connoître toutes les pieces relatives à la destruction de l'Eglise catholique en France, il y en a dont il est difficile de ne pas faire quelque mention. En lisant les Lettres & les Instructions des évêques, on diroit que la véritable éloquence s'est retirée chez eux. Quelle noblesse, & quelle dignité spécialement dans ce que M. l'archevêque de Lyon a publié! Sa premiere Lettre pastorale étoit un vrai chef-d'œuvre; dans celle-ci les détails & les preuves théologiques semblent avoir perdu leur aridité, pour se présenter, avec ce ton d'autorité qui annonce si bien le primat des Gaules, le successeur d'Irénée. Je me contenterai de citer une partie de ce tableau où je voudrois n'avoir à admirer que l'éloquence du pontife.

„ Quelle image, N. T. C. F., que celle de
 „ l'état actuel de l'Eglise, dans ce royaume
 „ jadis si catholique! Tous les Cénobites &
 „ les Vierges sacrées, placés entre les horreurs
 „ de la misère & de la faim, ou le crime de
 „ l'apostasie; tous les pasteurs du second or-

„ dre arrachés de leur troupeau , ou obligés
 „ de se déshonorer par un parjure ; les prêtres
 „ qui proferent le nom du souverain Pontife
 „ ou celui de leur évêque , en récitant les
 „ prières lithurgiques , arrêtés & privés de leur
 „ liberté ; l'exercice d'un acte de juridiction
 „ purement spirituelle , converti en un délit ,
 „ & puni par la peine de l'emprisonnement
 „ & par l'appareil d'une procédure criminelle....
 „ Des ministres apostats & parjures , affrontant
 „ toutes les interdictions de l'autorité légitime ,
 „ & s'autorisant de la mission des laïques ,
 „ pour annoncer la parole divine.... Les vrais
 „ pontifes , les uns échappés , comme par un
 „ prodige , aux glaives qui les poursuivoient ;
 „ les autres constitués dans les liens d'un décret ;
 „ plusieurs forcés de se soustraire par la
 „ fuite à la persécution ou aux menaces les
 „ plus effrayantes ; tous enfin , renversés de
 „ leurs sieges , sans l'apparence d'une formalité
 „ canonique , & en vertu de quatre mots
 „ prononcés par un sénat de laïques : criant
 „ injustice que ne s'est jamais permis le despotisme
 „ effrené des monarques les plus absolus.... Tous nos
 „ temples , les uns livrés à une horde d'intrus
 „ anathématisés par l'Eglise , & les autres fermés
 „ aux fideles adhérant à l'unité catholique....
 „ Contraste révoltant avec la *liberté des opinions religieuses* ,
 „ dont on a bercé la crédulité du peuple ; & pour tout
 „ dire en un mot , le schisme proclamé , affiché &
 „ consommé dans l'empire du *roi très-chrétien & du fils aîné*
 „ de l'Eglise. „

„ Dans ces désastreuses circonstances , quelle
 „ est donc la seule ressource qui reste aux vrais
 „ évêques de l'Eglise gallicane , pour sauver
 „ les débris de la foi ? C'est , en réunissant
 „ auprès d'eux la portion catholique de leur
 „ clergé , de s'aller enterrer dans des catacom-
 „ bes , en attendant que la palme du martyre
 „ vienne essuyer leurs larmes & terminer leurs
 „ angoisses. „

„ Est-ce un songe , N. T. C. F. , dont notre
 „ imagination se repaît ? Est-ce une fable que
 „ nous vous racontons ? Est-ce le récit de
 „ quelque persécution élevée contre les pré-
 „ dicateurs du christianisme , dans ce vaste
 „ empire des extrémités de l'Orient , à la suite
 „ de quelque édit sanglant publié par les man-
 „ darins des provinces ? Non , N. T. C. F. ,
 „ non : mais c'est le tableau de la guerre que ,
 „ dans un royaume catholique , on déclare à
 „ l'Eglise catholique , par l'*attachement* , dit-
 „ on , *le plus sincère à la foi catholique*.
 „ Evénement incroyable & inoui , vraiment
 „ réservé à la singularité de notre siècle. „

Le clergé secondaire , malgré la défection
 de plusieurs curés , ne se déclare pas moins
 hautement contre le schisme , comme on le
 voit , entre mille réclamations de ce genre ,
 dans la Lettre écrite à l'archevêque de Besan-
 çon , par le clergé de son diocèse.

Besançon , 1791.

Monseigneur ,

„ Jaloux de resserrer de plus en plus les liens
 „ sacrés qui nous unissent au premier pasteur que
 „ l'Eglise nous a donné , nous manifestons aujour-

d'hui à votre grandeur, les sentimens de respect & de soumission dans lesquels nous voulons persévérer à son égard ; les circonstances paroissant exiger de nous que nous vous rendions cet hommage. „

„ A la veille de voir le siege où vous êtes monté par les voies canoniques, occupé par un intrus, nous avons pensé que si quelques membres de votre clergé venoient à affliger votre cœur en se séparant de vous, vos peines seroient adoucies par le témoignage de notre fidélité aux loix saintes, qui nous obligent à vous reconnoître pour notre unique & véritable pasteur. „

„ Oui, monseigneur, résolu de prendre pour regle de nos sentimens & de notre conduite, en ces tems orageux, les principes constamment suivis dans ce diocèse, sur la juridiction & la hiérarchie ecclésiastique : pénétrés, envers le St.-Siege, & envers vous, monseigneur, de l'attachement & du respect qui animerent les prêtres qui nous ont précédés, nous promettons de ne voir qu'en vous, le légitime pasteur, successeur des apôtres dans l'Eglise de Besançon, de n'écouter que votre voix & de ne suivre que vous. „

„ Nous ne perdrons jamais de vue les engagements que nous avons pris dans notre ordination. Agréez, monseigneur, que nous les ratifions aujourd'hui, que nous renouvelions, entre vos mains, le serment de rendre constamment à votre grandeur, & aux pontifes, vos successeurs canoniquement institués, fidélité, obéissance & respect ; & de porter le peuple, sur qui nous n'avons & ne pouvons avoir de juridiction que par vous, à remplir, comme nous, ce devoir sacré. „

„ Daigne la Providence conserver au milieu de nous, un pasteur à qui tant de titres méritent notre vénération & notre amour. C'est auprès de vous, monseigneur, que nous nous encourageons à résister avec zèle & une religieuse fermeté, à toutes les nouveautés qui blefferoient la foi, la discipline ou les droits spirituels de l'Eglise, & votre exem-

ple nous apprendra en même-tems la soumission que nous devons à l'autorité temporelle. „

Les très-humbles & très-obéissans serviteurs. *Signés*, 106 prêtres de Be-fançon & de la banlieue.

Histoire de la révolution de France & de l'assemblée-nationale, par M. Monjoye, fondateur & rédacteur, depuis le premier Juin 1790, du Journal intitulé l'Ami du roi. A Paris, chez Crapart; à Liege, chez Lemarié 1791. 1 vol. in-4to. de 150 pages, prix 4 liv. 4 fols.

C E premier cahier d'une histoire que tout conspire à rendre intéressante, s'étend depuis Mai 1788 jusqu'en Juin 1789. La vérité, l'amour de la justice, la franchise, le courage inspirent l'auteur de cet ouvrage. Il est dédié au roi, mais le bon monarque n'a osé en accepter la dédicace : il lui étoit trop favorable.

On trouve à la page 10 un fait fort extraordinaire, & que nous rapporterons d'après l'auteur. „ Je termine ce chapitre par une anecdote que j'abandonne aux réflexions de mes lecteurs. En 1787, feu M. l'abbé de Tersfac, curé de St. Sulpice, reçut de St. Malo, une lettre anonyme, dans laquelle on lui marquoit qu'en 1789 & 1790, il se feroit en France une effroyable révolution, & qu'en 1792 une armée victorieuse entreroit dans Paris. M. le comte de Tersfac, major du régiment d'Artois, infanterie, frère du feu curé de St. Sulpice, est propriétaire de cette lettre. Parmi les personnes qui l'ont lue, je me

„ borne à citer M. le curé de Montesquiou ,
„ petite ville du Conseran. „

Voici le portrait que l'auteur trace de Mirabeau, on pourra l'ajouter à ce que nous avons dit de ce bruyant harangueur dans le Journal du 1 Juillet, page 390. „ L'opinion de „ M. de Mirabeau lui valut la faveur du tiers-
„ état, & dès ce jour on n'a cessé de voir des
„ hordes de brigands & d'assassins appuyer le
„ succès de ses discours. On chercheroit en
„ vain dans les fastes de l'histoire un homme
„ qui pût lui être comparé. Avidé de célébrité,
„ il semble moins jaloux d'inspirer l'estime
„ que la terreur. Tourmenté dès son enfance
„ d'une inquiétude farouche, il déshonora sa
„ jeunesse par des vices honteux, fit le déses-
„ poir de sa famille, & n'eut point d'amis.
„ Dans un âge plus mûr, les prisons le déro-
„ berent au glaive de la justice. Son ame in-
„ domptable s'aigrit dans les fers, & c'est là
„ peut-être que son caractère haineux le porta
„ à enfanter des projets funestes. Rendu à la
„ société, il ne cessa d'occuper de lui le pu-
„ blic, en écrivant toujours sur les objets qui,
„ dans le moment, fixoient davantage l'atten-
„ tion universelle. La bizarrerie de ses para-
„ doxes, l'originalité de son style, donnerent
„ une grande vogue à ses écrits. Envoyé dans
„ une cour étrangère, il y joua basement le
„ rôle d'espion subalterne, & comme pour se
„ venger de son infamie personnelle, il publia
„ un libelle scandaleux contre le premier hom-
„ me de son siècle, qui n'eut d'autre tort en-
„ vers lui que de n'avoir su l'estimer. Dans ses
„ discours comme dans ses écrits, moins élo-

„ quent qu'audacieux, moins profond qu'ori-
 „ ginal, il semble lui-même chercher plutôt à
 „ insulter qu'à convaincre le parti qu'il combat;
 „ & dans la tribune aux harangues, il se mon-
 „ tre avec la physionomie d'un baladin, encore
 „ plus qu'avec les talens d'un orateur; infen-
 „ sible, en apparence, aux outrages, il porte
 „ à ses ennemis des coups invisibles. Enfin,
 „ avili même dans l'esprit de la multitude, il
 „ la meut à son gré, & c'est elle qui donne
 „ tout le succès à ses harangues. „

Une chose qui n'échappera pas au lecteur équitale, c'est la comparaison du despotisme dur & réellement tyrannique, exercé sous le ministère de Mrs. de Brienne & de Lamoignon, immédiatement avant la révolution (a), avec le despotisme démocratique & également tyrannique qui l'a suivi. En arrêtant ses regards sur les deux tableaux, l'honnête homme ne fait

(a) Voyez le chap. 3 & suiv. — Quand on considère que ces deux hommes annonçoient à peu près le même plan que celui que l'assemblée a exécuté; quand on entend M. de Brienne se glorifier hautement devant l'assemblée que c'est son système sur les affaires de l'Eglise qui a été réalisé; quand on fait d'autres réflexions encore, trop délicates pour trouver ici place; peut-on en vouloir beaucoup aux Chapelier & aux Camus?... Dans un certain article, ils sont allés plus loin sans doute que les premiers spéculateurs n'avoient projeté: mais cela est très-naturel. Dès qu'on donne un grand mouvement à une grande machine, on ne l'arrête pas précisément où & quand on veut. Et puis la Providence qui est aussi pour quelque chose dans ces affaires, & qui punit la témérité du commencement par les malheurs de la fin.

quoi choisir. Il ignore de quel côté le crime & le malheur sont plus grands ; & dans cette ignorance qu'il ne cherche pas à éclaircir, parce que ses recherches ne promettent rien de consolant, il s'applaudit (si telle est son heureuse situation) d'être à l'abri de la violence d'un seul, comme de celle d'une multitude de tyrans.

L'auteur a quelquefois le style de prophète, & l'on ne peut pas dire qu'il le profane. En voici un exemple dans la lutte des parlemens & des ministres. » Telle fut cette scène qui fut depuis surnommée *le siège du palais*, où l'autorité des ministres vint frapper une des colonnes de l'état. Ces deux colosses, en se heurtant, imprimèrent un frémissement à toute la masse du corps politique ; & les parlemens dans ce combat invoquoient l'appui d'une autre puissance qui étoit encore à naître, & qui, dès qu'elle a paru, a brisé l'un & l'autre colosse. »

A la page 23, on trouve ce passage remarquable : » Paris renferme dans son sein une multitude prodigieuse de bandits, toujours prêts à se rendre aux premiers factieux qui veulent les soudoyer. C'est cette classe d'hommes, qui vers le milieu du dernier regne, seconda les grossiers prestiges d'une secte fanatique, & c'est elle que de nos jours on a entraînée dans tous les forfaits ». Qu'on combine ce passage avec l'observation qu'on lit dans un ouvrage de M. Cerutti (15 Octobre 1790, p. 200), & une prédiction de M. Lafitau (15 Mars 1791, p. 416), & on saura la part très-active que la secte jansénienne a prise dans la révolution française.



* 1 Juil-
let, p.
335.
* 15 Juil-
let, p.
444.

LE scandaleux catéchisme de l'ex-religieux Schneider a non-seulement provoqué le zèle de theologiens *, & l'animadversion de l'autorité *; mais encore la verve des poètes catholiques; comme l'on voit par l'Ode suivante qui ne manque pas de chaleur ni d'heureuses imitations. Le langage lyrique ennoblissant une censure qui dans une autre genre de poésie éviteroit difficilement le *serpit humi*, j'ai cru pouvoir déroger à l'observation qui m'a empêché de rapporter des vers relatifs au même objet. (a)

*Heddrichiana stirpe scelestior
Propago! præceps quis rapit impetus?
Quæ sæva Erynnis, quæ libido
Exagitat malè feriatam,*

(a) Une autre considération qui m'a décidé, c'est la publicité toujours croissante de la vie & des mœurs de l'auteur, les anecdotes qui se multiplient de jour en jour, & enfin sa punition qui réunit le jugement de l'autorité à celui du public. Et c'est ce que je dois faire observer à un homme qui a déraisonné, il n'y a pas long-tems, au sujet des *personnalités*. Quand un auteur n'est connu que par un mauvais livre, un critique honnête ne dira rien de sa conduite personnelle quelque blâmable qu'elle soit : mais quand cette conduite même est aussi publique & aussi connue que le livre, qu'elle est consignée dans toutes ses démarches, manifestée par des aventures toujours renaissantes, flétrie par l'animadversion du gouvernement ou de la justice, le cas devient tout différent : & comme il peut servir à mieux apprécier le livre & à prévenir plus efficacement la séduction, aucune regle ne défend d'en faire usage.

*Schneidere, mentem? Scilicèt ut, nefas
Ausus pudendum, factus apostata,*

Rupto sacramento induisti

Discolorem tua membra luxum :

Tunc crapulosæ fæda poëseos

Figmenta muto digna silentio

Vidère prælum, tunc Lyæi

Concinuisse juvit furores.

Adulterinæ tunc catecheseos

Partus nefastus, Tisiphones labor ;

Tunc christianis prodière

Dogmata matribus execranda.

Abstiste, demens, ô othomannici

Impostor orbis, prodigialibus

Abstiste commentis, probosque

Arte malâ maculare mores !

Et tu, funebris fax Alemannicæ,

Luthere, gentis, desine turpium

Scurrilitatum, pinguibusque

Pone modum malesalse sannis !

Schneiderus atrum cinctus adored

Victrice frontem, non imitabilî

Plectro ciens fædos triumphos

Præco novus melius docebit ;

Sive æstuosis fervidus orgiis,

Ventrisque cultor relligiosior,

Divinitatis helluonum

Laudat ovans parasitus escas ;

Libidinosæ seu Veneri litans

Canit luparum (ô pudor, ô probrum !)

Excors amores, sæcra celo

Vincla pudicitie perosus ;

Seu vaticani Præsulis in caput

Ferocientes exerit impetus,

Rodens vetustam viperino

Dente traxit, Petre magne, sedem ;

Conviciorum seu malus artifex
 Jactat scelesti spicula gutturis
 In cuncta terrarum moventem,
 Socratico temulentus astro.
 I nunc pudendi fabula sæculi,
 Contaminato cum grege vilium
 Didascalorum : illuminate
 Quos tegit atra nigredo noctis ;
 Cæcutientium nubila mentium
 Fugate ; mundo ferte facem , facem
 Spissas adaugentem tenebras ,
 Faucibus e stygiis revulsum.
 An delirantis sæcla Lucretii ,
 An impudici sæcla Petronii
 Revexit orbis ? Prodicusne
 Ex Erebi rediivus umbris
 In urbe Bonnâ gannit , adulteris
 Lymphans juventæ corda scientiis ,
 Divosque & aras , templa & orbem
 Tartareo temerans triumpho ?
 O Bonna , Romæ filia nobilis ,
 O christiani germinis inclita
 Felixque proles ! heu quis uter
 Corda hebetat malè fascinatâ
 Stupor ? Protervi sibila fætida
 Lenonis horre ; dira migret lues :
 Ne sæva gliscens pestis inro
 Pectore , te nece tollat atrâ.
 Abrumpe somnos , dispereat novum
 Malè ominati nomen apostoli ;
 Quid lenta tardat dextra dignum
 Supplicium caput in merentis ?
 Fallor : pudendæ nequitie comes
 Secuta pœna est. Exul in exteris
 Bacchatur oris , Bonziorum
 Histrio catibus inferendus.

Par F. E.

NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

RUSSIE.

PÉTERSBOURG (*le 24 Juin*). Il est décidé, qu'après-demain M. Fawkener aura sa première audience de l'impératrice, en qualité d'envoyé-extraordinaire & ministre-plénipotentiaire de S. M. Britannique à notre cour, & qu'immédiatement après, ce négociateur, de concert avec M. Whitworth, qui a été jusqu'ici seul ministre de la cour de Londres, entamera formellement les conférences de pacification. Quant à la démarche préliminaire, qui y a ouvert les voies, & qui a donné tout-à-coup une tournure amicale aux négociations des trois cours alliées, quoiqu'on n'en puisse pas encore parler positivement, il semble assez certain, qu'ensuite des déclarations modérées de l'impératrice, elles ont renoncé à leurs instances, de façon que sans médiation ultérieure, dont il ne fera plus question dans la négociation, & en abandonnant toutes les propositions faites à ce titre, elles laisseront à la Russie la faculté libre de faire sa paix avec la Porte d'après les principes que le cabinet de Pétersbourg a professés dans sa correspondance avec la cour de Coppenhague & dans ses réponses aux puissances qui s'intéressoient pour

la Porte ; l'Angleterre se contentant seulement, de l'aveu des deux autres cours alliées, de desirer de la Russie, qu'elle fasse sa paix avec la Porte à des conditions équitables & telles, que cette dernière puisse les accepter avec honneur. Cependant, comme la façon de penser de la cour Ottomane, sur-tout depuis que Jussuf-bacha a été remis à la tête du ministère & de l'armée, ne permet pas de croire qu'elle se plie si facilement à une nécessité imprévue, il est apparent que la campagne contre les Turcs va s'ouvrir ; & déjà l'on parle du prochain départ du feld-maréchal prince Potemkin, ses équipages étant prêts & les relais ordonnés. Comme il a été armé & équipé un très-beau bâtiment sur la Mer-Noire, l'on pense qu'il est destiné à son usage, au cas qu'en poussant ses opérations vers la capitale de l'empire Ottoman, ce seigneur prenne lui-même la direction des forces navales. Un courrier, arrivé hier de Jassy, a apporté, dit-on, la nouvelle, que le corps-d'armée du Cuban s'avance, qu'une partie de celle sur le Danube a passé ce fleuve, & que le prince Repnin alloit se porter avec le reste sur Brahamlow.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le 13 Juin*). Les ambassadeurs des cours de Madrid & de Naples viennent de se mettre aussi sur les rangs pour médiateurs entre la Porte & la Russie, aux mêmes conditions que cette dernière puissance a posées pour base du *status quo* modifié, savoir : la démolition d'Oczakow & la dévasta-

tion du district entre le Bog & le Niefter. Notre ministère a donné à ces deux ambassadeurs la même réponse qu'il fit il y a 16 mois : qu'ayant accepté la médiation des puissances maritimes & de la Prusse, sa hauteſſe ne pouvoit écouter de nouvelles propositions sans connoître préalablement leurs intentions. Cette réponse fut suivie d'une longue conférence à laquelle l'ambassadeur de Prusse fut présent, & à l'issue de laquelle il dépêcha un courier au marquis de Luchefini à Szistova, pour l'instruire de ce qui s'étoit passé.

P O L O G N E.

VARSOVIE (le 4 *Juillet*). La prorogation de la diete est enfin décidée : le terme en est fixé au 15 Septembre. Dans l'intervalle, le voile épais, qui couvre la correspondance actuelle de la plupart des cabinets de l'Europe, se fera levé sans doute ; & les effets en auront fait connoître le mystère. L'on saura en même tems le sort de la Pologne, soit par rapport à la maison royale, qu'elle s'est éventuellement donnée, soit relativement à l'intégrité de sa nouvelle constitution, qui trouve encore des adversaires, & contre laquelle le prince Czertwinski, connu déjà depuis l'époque de 1773, se déclara vivement entre autres dans la séance extraordinaire du 22 Juin, qui fut des plus orageuses, au sujet de la proposition pour rappeler sur le champ tous les officiers militaires absens, afin de leur faire prêter le nouveau serment de fidélité. Les dernières lettres de Pétersbourg ne laissent aucun doute, que les

cours de Londres & de Berlin se sont enfin prêtées à un moyen-terme, qui adoucira la rigueur du *status quo* absolu ; & en conséquence M. Fawkenner, qui y avoit résidé jusqu'à présent sans caractère public, a dû déployer, le 26 de ce mois, celui d'envoyé-extraordinaire & ministre-plénipotentiaire de S. M. Britannique. A l'appui des apparences de paix vient l'avis assez certain, que les troupes Prussiennes, rassemblées sur nos frontières, vont se séparer ; mais nous sommes fâchés d'apprendre en même tems, qu'une partie de ce corps occupera en force les environs de Thorn & de Dantzic. Les inquiétudes, que les ministres de la république en pays étrangers n'ont cessé de nous donner à l'égard de ces deux villes, & dont il fut particulièrement question à la mémorable séance de la diète du 3 Mai, bien loin de s'évanouir, ou même de se calmer, ont acquis un nouveau degré de vivacité, depuis qu'on fait le rapprochement entre les deux cours impériales & celle de Berlin. Quelque peu de semaines encore, & l'on pourra apprécier ces soupçons ou plutôt ces rapports, sur lesquels l'on hasarderait trop à s'expliquer davantage.

En ce moment les bruits de guerre reprennent faveur, & l'on dit que les négociations ont pris une tournure toute différente.

E S P A G N E.

MADRID (*le 4 Juillet*). Hier la cour a expédié à notre ambassadeur à Paris la note suivante, pour être mise sous les yeux de l'assemblée-nationale.

La retraite de Paris entreprise par le roi très-chrétien avec sa famille, & ses desseins, quoiqu'ignorés de S. M. catholique, ne peuvent avoir pour cause & pour objet que la nécessité de se délivrer des insultes populaires que l'assemblée actuelle & la municipalité n'ont pas eu le pouvoir d'arrêter, & de se procurer un lieu de sûreté, où le souverain & les représentans vrais & légitimes eussent pour leurs délibérations, la liberté dont ils ont été privés jusqu'à ce jour : privation dont on a des preuves & des protestations incontestables.

C'est dans ce sens, dans celui d'allié le plus intime de la France, de propre parent, d'ami de son roi, & de voisin le plus immédiat de son territoire, que S. M. prend le plus grand intérêt à la félicité & la tranquillité intérieure de la nation françoise ; & que, bien loin de penser à la troubler, elle a pris la résolution d'exhorter les François ; & elle les conjure de réfléchir tranquillement sur le parti que leur souverain a été forcé de prendre, & de revenir sur les procédés outrés qui peuvent y avoir donné cause, de respecter la haute dignité de sa personne sacrée, sa liberté, son immunité & celle de toute la famille royale, & de se persuader que toutes les fois que la nation françoise remplira ses devoirs, comme le roi l'espère, elle trouvera dans ses procédés les mêmes sentimens d'amitié & de conciliation qu'il lui a constamment témoignés, & qui, sous tous les rapports, conviennent mieux à sa situation que toutes les autres mesures quelconques.

A Aranjuez, ce 1. Juillet 1791.

Le roi vient d'accorder une grande augmentation de traitement à ses gardes-de-corps, avec des rations pour leurs chevaux. Il a été ordonné en même tems d'augmenter la solde des officiers de toute l'armée. Cette augmentation commencera à compter du premier de ce mois.

On embarque à Cadix des provisions de guerre

pour les faire passer à Oran, où il y a eu dernièrement une action sanglante entre les Maures & nos troupes, qui ont découvert une mine que ces Africains pratiquoient; elles sont entrées dans la mine & ont massacré tous ceux qu'elles y ont rencontrés. Plusieurs officiers des gardes Walonnes & Espagnoles ont péri dans cette occasion. — Une lettre de Gibraltar, du 23 Juin, annonce qu'un frere du roi de Maroc a excité un soulèvement dans la province de Suz, & qu'il s'est fait proclamer empereur, à la tête d'une armée de cent mille hommes. Nous attendons avec impatience la confirmation de cette importante nouvelle.

LONDRES (*le 12 Juillet*). Avant-hier, plusieurs couriers nous apportèrent des dépêches intéressantes de nos ministres résidant près des cours étrangères. Celles de Berlin & de La Haye excitèrent beaucoup l'attention du cabinet, & ses membres convinrent, vu la situation critique des affaires, de se tenir à portée de la capitale pendant tout l'été. La même raison empêche le roi d'aller faire, sur les côtes, le voyage qu'il s'étoit proposé. S. M. résidera alternativement à Kew & à Windsor, afin de pouvoir se trouver, tous les vendredi & samedi, à St. James. Nos ministres s'assemblent très-souvent, & les envoyés de Berlin & de La Haye assistent à leurs entretiens. Le baron de Nagel eut, le 10, une très-longue conférence avec notre ministre sur la teneur des dépêches qu'il venoit de recevoir des états-généraux. L'ambassadeur de Russie expédia successivement à Pétersbourg les réponses, qu'il

reçoit, ainsi que le résultat de ses entrevues avec le cabinet Britannique. A en juger par les apparences, on diroit qu'il s'agit plutôt de guerre que de paix. Nos militaires se tiennent sur le qui vive ; on continue d'enrôler des matelots tant de gré que de force , on compléte les équipages de divers vaisseaux &c. &c. Comme le terme pour lequel nos ministres ont rassuré nos négocians sur leur commerce dans la Baltique , est près de s'écouler , on se flatte d'être bientôt mieux éclairci sur leur projet. En attendant , il est certain qu'on passe des contrats , pour avitailler la marine , comme si la guerre devoit éclater.

Le chevalier Molinedo , secrétaire de l'ambassadeur d'Espagne , a eu une conférence avec le chevalier Ralph Woodford , chargé par sa majesté Britannique de stipuler les indemnités dues aux négocians , dont les navires ont été enlevés par les Espagnols à la baie de Nootka.

Il s'est élevé une dispute dans la baie de Honduras entre les Espagnols & les Anglois qui font la pêche des tortues. On craint que cette rixe n'occasionne une nouvelle discussion entre les deux cours. En 1765 , il y eut une provocation moins forte de la part de ceux qui étoient employés à couper les bois , & cependant les Espagnols chassèrent les Anglois , & empêchèrent pendant plusieurs mois les navires qui transportoient le bois de faire leurs chargemens. S'ils alloient s'opposer au départ des bâtimens qui font dans la baie à attendre leurs cargaisons de tortues , cette branche de commerce souffriroit considérablement de ce

retard. Cette nouvelle a déjà jetté les alarmes les plus vives parmi les Alderman de la cité, qui vont présenter une pétition au gouvernement, pour le supplier d'intervenir dans cette dispute, & de demander provisoirement qu'il ne soit mis aucun obstacle au transport des tortues.

Les bâtimens de la compagnie des Indes, arrivés récemment à la hauteur de l'isle de Wight, n'ont apporté aucune nouvelle intéressante. On apprend seulement que quand le navire le *Prince Guillaume-Henri* a fait voile du fort Saint-George, le 18 Février, le lord Cornwallis & le général Meadows en étoient partis à la tête de 25,000 hommes, & avoient été joints par un corps considérable de la cavalerie des Marattes, dans l'intention d'aller mettre le siege devant Bangalore. Le général Abercrombie étoit à Tellichery avec le corps qu'il commande, attendant les ordres du lord Cornwallis. La défense du Carnate étoit restée confiée au général Musgrave, & il se trouvoit à Trichinopoly un gros détachement de troupes avec 30 à 40 pieces de canons. Les Marattes paroissoient disposés à seconder avec vigueur les opérations de l'armée Angloise. —

Une lettre datée du camp de Conjeveram, le 24 Février dernier, porte que les Marattes & le Nizan s'étoient emparés de plusieurs districts très-étendus dans la partie du Nord des états de Tipoo, & qu'ils y avoient laissé de nombreux corps de troupes. D'autres nouvelles portent que la rapidité avec laquelle l'armée Angloise multiplie ses attaques, ainsi que

le génie de son général, forceront bientôt Tipoo-sultan à demander la paix.

A L L E M A G N E.

VIENNE (*le 14 Juillet*). L'empereur est attendu, le 16 de ce mois, de retour en cette capitale.

Depuis le dernier jour du mois de Juin, toute la cour, le ministère ainsi que le public se trouvent plongés dans la plus grande consternation par le contenu des dépêches qu'on reçut ce jour-là par la voie de Luxembourg, & qui annonçoient que, la nuit du 20 au 21, le roi & la reine de France avec Mgr. le Dauphin étant sortis de Paris dans le plus grand secret & sans que le parti révolutionnaire en fût instruit, avoient eu le malheur d'être reconnus & arrêtés dans leur fuite près de Varennes. Aussi-tôt après la réception de cette affligeante nouvelle, on n'eut rien de plus pressé que d'expédier successivement en peu d'heures deux couriers à l'empereur, avec ordre de faire la plus grande diligence qu'il leur seroit possible. Cependant il se peut que S. M. ait déjà été instruite par un courrier de Bonn de cette triste nouvelle, qui, vu l'attachement qu'elle a pour sa famille, n'a pu manquer de lui causer une douleur plus accablante. On sait aujourd'hui que le projet de l'évasion du roi de France a été accompagné de circonstances qui ne laissent plus de doute qu'elle n'eût été concertée de longue main avec notre cour, dont la résolution étoit sûrement de le soutenir à main armée,

s'il avoit réussi à s'approcher de notre territoire. Le voyage de l'empereur en Italie tenoit, à ce qu'on voit à présent, à cette fin. S. M. a négocié à cet effet un emprunt de 20 millions de florins auprès des republiques de Venise, Gênes & Lucques, sous la garantie de l'Espagne. Déjà depuis quelques semaines des ingénieurs ont filé vers Insprug, & de-là, à travers du Voralberg vers Fribourg, pour régler la marche des troupes qu'on auroit tirées de l'Autriche intérieure & fait passer vers le Rhin. Le secret avoit été si bien gardé, que personne n'en avoit eu le moindre soupçon. Mais le coup préliminaire de la retraite de la famille royale ayant manqué, il n'est plus guere probable que notre cour se laisse entraîner dans des mesures de force, incompatibles avec une saine politique & avec notre situation actuelle. Cependant il est aussi des présomptions pour le contraire : & il seroit difficile de rien prononcer là-dessus.

Le projet du grand-visir Jussuf-bacha, de faire passer à une partie de son armée le Danube sur un pont jetté près de Silistrie, & sa persévérance à contrevenir ainsi aux termes de l'armistice, a enfin donné lieu à reprendre les hostilités, attendu que du côté des troupes Autrichiennes l'on ne pourroit point souffrir l'exécution de ce dessein, par laquelle les Russes dans la Valachie auroient été livrés à leurs ennemis. Effectivement, les Autrichiens ayant paru vouloir s'opposer au passage, les Turcs ont attaqué leurs postes avancés le 10 de ce mois : ceux-ci ont d'abord souffert beau-

coup : ils ont perdu, dit-on, 240 hommes, dont 63 hussards : mais ayant reçu du renfort, ils ont repoussé les Turcs à leur tour ; & l'on porte les tués à 600 hommes.

M. Blanchard a tenté derechef son expérience, & a réussi le 6 de ce mois. Il est descendu à Enzendorf, à 4 lieues d'ici. Les habitans de ce bourg allèrent à sa rencontre avec la musique ; il y fut reçu bourgeois, & son drapeau, qu'il offrit à la ville, fut déposé dans l'église. C'est ainsi qu'en Autriche, tout comme en France & ailleurs, les temples de l'Eternel servent à célébrer les frivolités ou les folies humaines, & deviennent des lieux de dépôts pour les bilboquets & les pantins du jour.

BERLIN (*le 15 Juillet*). Il y a quelque tems que le roi de Prusse a mis dans son cabinet, au département des affaires étrangères, deux nouveaux ministres ; M. le comte de Schulenburg-Kehnert & M. le baron d'Alvensleben. Aujourd'hui l'on apprend que M. le comte de Hertzberg a demandé au roi & obtenu sa retraite du même département, dans lequel il a travaillé comme conseiller-privé depuis 1746 jusqu'à 1763, & depuis cette dernière année, après avoir négocié & signé la paix de Hubertsbourg, comme ministre-d'état & du cabinet. Il est resté, selon les volontés du roi, dans le ministère, & a gardé la commission de curateur de l'académie des sciences & de directeur de la culture de la soie nationale, ainsi que de quelques autres objets d'utilité publique.

AIX-LA-CHAPELLE (*le 14 Juillet*). Nous

possédons ici M. le marquis de Bouillé depuis quelques jours. Il a de fréquens entretiens avec M. le comte de Haga (le roi de Suede), qui a le plus contribué, par un de ses agens, au projet de l'évasion du roi de France. Il n'y a rien en cela qui doive étonner; la cause de ce monarque infortuné est la cause de tous les rois. On ne doute pas ici qu'ils ne se liquent incessamment pour venger la dignité royale outragée dans la personne de Louis XVI. Les sentimens de toutes les têtes couronnées de toute l'Europe sont connus à cet égard; & l'on n'excepte de cette auguste confédération que le roi de Pologne, qui a fait déclarer constitutionnellement qu'il reconnoissoit ne tenir pour lui & ses successeurs, la couronne, que de la volonté de la nation &c.

Le prince de Condé est retourné, le 17 du mois dernier, de Coblenz à Worms. Les achats de chevaux qui se font en Suabe pour ce prince, sont si considérables, que le prix en est monté à un taux excessif. La juive Caulla fait faire, à Hechingen, des uniformes pour douze à quinze mille hommes, parmi lesquels il s'en trouve pour trois mille hussards. Il paroît un *Mémoire en forme de Manifeste de Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, adressé à l'assemblée nationale & au peuple François, en réponse au décret du 11 Juin 1791*. En voici le morceau principal.

„ Depuis long-tems je conservois au fond de mon cœur le vœu sincère du rétablissement des finances & de la régénération du royaume. C'est à ce fatal desir, alors partagé par la presque totalité de la

nation, que la France doit tous les maux qui la dévorent aujourd'hui ; & si le desir du bien pouvoit être un crime , avec quelle amertume ne se le reprocherait-on pas à l'instant !... Mais ce n'est pas la chose , c'est l'abus qu'on en a fait , qui a tué le royaume. C'est l'envie , la jalousie , l'ambition & la licence qui , réunies sous le masque de la liberté , ont dévasté cette puissante monarchie... Et l'on veut , qu'au milieu des factieux , je vienne applaudir à tant de scènes d'horreurs !... les partager même par ma présence ! On voudroit amener un prince François parmi tant de ruines , pour le rendre témoin du dernier soupir de la monarchie. Non , sans doute , & mon amour pour mon pays m'éloigne de cette idée ; je préférerai l'exil perpétuel , j'abandonnerai plutôt toutes mes possessions au pillage & au feu , que de rentrer dans le royaume au milieu du désordre , & après l'attentat le plus odieux. J'abdiquerai plutôt même jusqu'au nom de François. Non , jamais la patrie ne me reverra dans son sein , tant que la raison & la justice en seront bannies ; tant qu'elle fera la proie des factieux qui l'égareront. Si , ouvrant un jour les yeux , les François secouent le joug de leurs nouveaux tyrans ; s'ils peuvent reconnoître que la liberté ne donne pas le pouvoir de tout ravir , de tout détruire , de tout asservir à ses chimères féroces , & apprendre enfin qu'une nation n'a pas plus le droit d'être injuste qu'un seul individu ; alors , j'accourrai avec l'ardeur & l'empressement que rien n'arrête ; je volerai dans les bras de mes chers concitoyens... Mais peut-être le tems n'est pas si éloigné ; bientôt la terreur entrera dans l'ame des coupables ambitieux , qui du peuple le plus poli de l'univers , en ont fait un des plus sauvages. Le Ciel & les hommes ne laisseront pas tant d'attentats impunis. Quant à moi , ce n'est point contre ma patrie que je tournerai mes armes ; les factieux veulent toujours s'identifier avec elle ; mais le reste des François &

toute l'Europe ne prennent point le change. L'on n'est point traître à son pays pour vouloir les démasquer, & un décret surpris à la religion de l'assemblée, & à la soumission illusoire du roi, ne me rendra point rebelle. J'ai reçu celui qui m'a apporté cet injurieux décret avec les égards dus dans tous les tems, dans toutes les circonstances, au caractère d'envoyé, & au droit des gens; j'ai reçu ce décret, & voilà ma réponse; je la manifeste hautement & la rends publique; pour que l'assemblée, la France & l'Europe puissent lire en même tems au fond de mon cœur, & me juger. „

I T A L I E.

ROME (*le 4 Juillet*). La nouvelle de l'évasion du roi de France avoit causé ici la joie la plus vive; l'hôtel qu'occupent Mesdames, fut entouré d'une foule innombrable de citoyens de tous les rangs, qui félicitoient, par des cris *vive le roi de France*, les bonnes princesses sur cet important événement. Le pape leur écrivit un billet de sa main pour leur exprimer la part qu'il y prenoit. On comprend de-là quelle impression a fait la nouvelle de l'arrestation du roi & d'une captivité plus resserrée encore & bien plus critique. (a)

(a) On voit ici, comme dans l'histoire des siècles précédens, que Rome prend toujours vivement le parti des rois malheureux. Dans le tems que la puissance du pape avoit plus d'énergie & d'étendue, elle servoit de contre-poids à toutes les violences & injustices que des princes exerçoient les uns contre les autres. *C'étoit*, comme dit le philosophe Hume, *une grande famille gouvernée par un pere commun*. Point de vue auquel aucun genre de prétentions

— On s'occupe des moyens de pourvoir à l'entretien des évêques François retirés dans cette ville. Sa Sainteté a nommé évêque assistant du trône pontifical M. Grimaldi, évêque de Noyon.

On a renouvelé, le 28 Juin, veille de la

n'eût dû jamais déroger. Et dans ces derniers tems encore, c'est toujours au Pontife Romain que les princes chrétiens ont recours dans leurs malheurs. C'est lui que réclamoient les empereurs & les rois, menacés du glaive des Ottomans, alors si redoutable; que les czars même & les monarques qui ne reconnoissoient pas son autorité, appelloient à leur secours *. C'est dans leurs Etats que les Christine, les Jacques, & tant d'autres ont trouvé asile & protection. Et pour dire quelque chose de tout récent, avec quelle confiance Joseph II recourut-il à lui dans le tems de ses afflictions, & comment en fut-il servi, & après quels événemens!... Quel intérêt peuvent donc avoir les grands de la terre de défaire une puissance qui tant de fois leur a servi de consolation & d'appui? — Réflexions touchantes & convaincantes sur cette matiere, 1 Mars 1789, p. 331. — J'ajouterai une observation, dont tout lecteur instruit saisira la vérité. C'est que l'affection des Romains pour la famille royale est d'autant plus remarquable, que selon toute apparence, les affaires de l'Eglise ne seroient pas allées mieux, si la révolution n'avoit point éclaté. On a vu en 1788, ce que préparoit le ministère de Lamoignon & de Brienne. Celui-ci a fait observer encore tout récemment à l'assemblée-nationale, qu'elle ne faisoit qu'exécuter son système en matiere de Religion... Mais tirons le voile sur ces futurs conditionnels; laissons-les dans les ombres où ils ont été ébauchés, & dont un autre ordre de choses les a empêché de sortir.

* Voyez l'Histoire de la légation du P. Podewia.

fête de St. Pierre , dans l'église du Vatican , la protestation d'usage contre le refus de la haquenée de Naples. Cette protestation a été plus douce que les années précédentes ; & l'on y a ajouté l'espérance que la cour Napolitaine étoit disposée à mettre un terme aux dissensions qui ont régné entr'elle & le Saint-Siège.

FLORENCE (*le 27 Juin*). L'entrée solennelle de S. A. R. Ferdinand III , notre grand-duc , s'est faite le 22 du mois passé avec la plus grande pompe. Notre souverain a nommé six sénateurs à cette occasion. Rien n'égale les espérances que donne le nouveau regne , tant pour la Religion que pour une sage & équitable administration. Voici encore quelques circonstances touchant l'affaire de Pistoie , si promptement terminée. Le grand-duc fit appeler l'évêque , & lui donna à connoître qu'il ne lui restoit à choisir qu'entre trois partis , savoir , de renoncer à son évêché , ou retourner dans son église , & y remettre les choses dans leur ancien état , ou enfin de se transporter à Rome pour y subir le jugement du St.-Siège. De ces trois choses l'évêque a choisi la première , & a renoncé à son évêché. Le grand-duc s'est pressé d'envoyer cette renonciation au souverain Pontife , à laquelle il a joint une lettre pleine d'affection & d'estime pour S. S. & d'attachement à la Religion. La cour Romaine a lu solennellement & accepté cette renonciation , qu'elle a fait insérer dans les actes publics de la chambre apostolique. Le grand-duc n'a point borné là ses bons offices ;
il

il a fait défendre aux rédacteurs des feuilles ecclésiastiques, sous de graves peines, de rien avancer qui soit contraire aux maximes de la Religion & de la discipline actuelle, & à tout ce qui a été décidé par le St.-Siege. Il a en outre défendu à tous les rédacteurs des feuilles publiques & gazettes, de rien écrire contre les souverains & les particuliers, & spécialement contre le chef de l'Eglise (a). On voit par tout cela que le jeune prince a compris de bonne heure la grande maxime : *Per me reges regnant* *, & qu'il s'est proposé * Prov. 8. d'en faire sa règle. Jamais les rois n'en ont eu plus besoin ; dès qu'ils l'oublient, leur trône s'écroule sous eux.

(a) Quel est le bon esprit qui n'applaudisse pas à cette franche & loyale manière d'agir de Ferdinand III ? Si le nouveau souverain, qui connoissoit les sentimens & les vœux du peuple, par les commotions & les éclats qu'avoient produits à différentes reprises les innovations de Pistoie, avoit mis toute sa science à amuser & à tromper ce même peuple ; si en désapprouvant en apparence les opérations de l'évêque apostat, il avoit excité tous les écrivains du pays & appelé, en supplément, des étrangers pour en prouver la justice & l'orthodoxie ; si à cet effet il avoit établi trois ou quatre bureaux de gazettes dans sa capitale, pour calomnier le clergé séculier & régulier, & sur-tout les 18 archevêques & évêques qui, assemblés en concile l'an 1787, ont foudroyé les extravagances des novateurs ; si son arrivée en Toscane se fût annoncée par des massacres, par des émeutes populaires, par des insultes faites aux tribunaux & aux corps représentans de la nation ; si au lieu de s'an-

MILAN (le 29 Juin). L'empereur & roi est parti hier au soir avec leurs altesses royales les archiducs Charles & Léopold, accompagné du prince de Lichtenstein & du prince Albani, dirigeant sa route sur Vienne. Il paroît que les Milanois sont très-contens du séjour que S. M. a fait parmi eux, & de la manière dont elle a accueilli leurs plaintes relativement aux édits de son prédécesseur. Notre archevêque & les évêques de la Lombardie ont obtenu le redressement de tout ce qui tendoit à bouleverser la hiérarchie & la discipline; l'enseignement public a été rassuré contre les tentatives des novateurs; & toutes les alarmes que la Religion avoit conçues, paroissent s'être dissipées. Il est vrai qu'en même tems le cabinet de Vienne a expédié aux évêques des provinces Autrichiennes en Allemagne, un rescrit où l'ancien système est maintenu dans toute sa force (a); mais

noncer avec la candeur des grandes ames, il avoit erré dans les détours d'une politique mesquine, & spéculé sur les petits moyens d'une vengeance graduée & timide &c : quel jugement eût-on porté du nouveau venu? Quelle confiance eût-il inspirée? Quel présage eût-on conçu de la félicité & de la tranquillité de son regne? Heureusement le jeune prince a prévenu & confondu tous ces *si*; il a compris que la bonne politique consistoit à bien penser, à parler comme on pense, & à agir comme on parle; & qu'enfin la bonne foi épargnoit bien de l'esprit.

(a) Voici ce que m'écrivit de Vienne un homme digne de toute confiance. *Quæ Leopoldus Mediolani Italii episcopis copiosissimè ac religiosissimè concesserat, omninò contraria sunt rescripto quod, illo absente,*

comme cela s'est fait en absence du prince, & contradictoirement à ce qu'il a réglé ici en personne, nous espérons que cela n'aura pas de suite, & que tout sera redressé à l'arrivée de S. M. dans sa capitale.

P A Y S - B A S.

LA HAIE (*le 19 Juillet*). On a emprisonné d'abord trois, puis encore huit personnes à Amsterdam, qui sont suspectées d'avoir coopéré à l'incendie du magasin de l'Etat. Ce procès est suivi avec d'autant plus d'ardeur & de célérité, que la vengeance anime les juges, lesquels sont persuadés que c'est un coup frappé par le prétendu patriotisme; il est à croire qu'on en fera bientôt éclairci. L'évaluation de la perte augmente tous les jours; estimée d'abord à 5 millions, elle est portée aujourd'hui à 12.

BRUXELLES (*le 20 Juillet*). L'inauguration de S. M. l'empereur & roi, en qualité de comte de Hainaut, & représenté par S. A. R. le duc de Saxe-Teschén, s'est faite le 14 à Mons, avec les cérémonies d'usage. La même solennité aura lieu le 28 pour la province de Malines. — Le prince-héréditaire d'Orange & de Nassau a fait quelque séjour dans cette capitale, d'où il est parti pour la Hol-

ad episcopos in terris Austriacis degentes missum est. In hoc confirmantur omnia quæ sub Josepho decreta sunt, quibusdam minutiis ad speciem tantum, ut cuiusvis legenti patebit, immutatis. Une lettre de Munich ajoute que le même rescrit a été adressé à l'évêque-prince d'Ausbourg pour la partie de son diocèse qui est sous la domination Autrichienne.

lande. Les princes de Ligne, pere & fils, sont arrivés le 15.

On espere que les inaugurations qui se succedent dans les diverses provinces, & les intentions que manifestent L. A. R., réunies aux soins du nouveau ministre-plénipotentiaire, acheveront de calmer les esprits & de nous procurer une tranquillité durable. La chose dépend certainement de ceux qui nous gouvernent, & il n'est point à douter qu'ils ne mettent en œuvre un si précieux pouvoir. S'il arrive encore de tems en tems quelque scene inquiétante, ce sont des choses subites & imprévues que l'activité du gouvernement n'a pu prévenir. C'est ainsi que durant la solemnité de l'inauguration faite à Mons, les demeures des dames chanoinesses ont été maltraitées. Ici les prêtres sont insultés dans les rues; deux Capucins ont reçu des coups de plat de fabre; un Carme plus mal accommodé est, dit-on, mort le lendemain. Le cardinal-archevêque allant le dimanche, 17 de ce mois, officier pontificalement à Sté. Gudule, a été attaqué par un militaire à cheval, ses gens & ses chevaux ont été frappés avec violence &c. Le ministre en a témoigné son indignation, & le procureur-général du conseil de Brabant a pris des informations; mais l'humble & patient prélat a refusé de porter plainte: persuadé peut-être que ce militaire est moins coupable qu'on ne pense. Effectivement, sans porter aucun jugement de cette action qui s'annonce assez par elle-même, & quant à sa nature & quant aux impressions qu'elle peut faire, on peut

croire que cet homme est dans le cas d'avoir une sorte d'excuse. Car il est naturel que les libelles affreux qui circulent impunément, & qui peignent comme des monstres, les hommes les plus chers à la Religion & à la patrie, en même tems qu'ils parlent du christianisme comme les Hobbes & les Vanini, exaltent la tête de quelque individu violent, & le portent aux excès les plus absurdes, persuadé qu'il venge la vérité & la justice. On l'a déjà dit; sur les indigenes les libelles ne font pas d'effet; ils font au fait de l'imposture, & à même de la confondre par l'exacte connoissance qu'ils ont des personnes & des choses *. Mais des étrangers, mais * Dern. des militaires qui transplantés de 300 ou 400 Journ., p. lieues dans la Belgique, se trouvent dans un 447. pays absolument neuf pour eux, ne font-ils pas portés à croire qu'il y a quelque chose de réel dans les calomnies que des scélérats qu'ils ne connoissent pas, publient librement sous les yeux de la police, & qui sont lues dans tous les clubs, cafés, estaminets, tabagies, cabarets &c (a). L'immense circulation de ces in-

(a) Je connois un ex-Récollet, possesseur d'une imprimerie, qui a publié en flamand une infamie des plus brutales contre le cardinal-archevêque, espérant que quelque fanatique se porteroit à l'assassiner. Il fut trompé. La langue flamande n'étant connue que des indigenes, son libelle fut sans effet. Mais des Allemands, François, Hongrois &c. qui lisent ces abominations dans une langue qu'ils entendent, se défendront-ils contre la fureur qu'elles respirent & inspirent ?

* Voyez-
en un
exemple
frappant
& in-
croyable,
15 Juin,
p. 317.

famies, vient de l'accueil qu'elles reçoivent de l'administration des postes, de la souscription qu'on tient ouverte à cet effet dans tous les bureaux *, & de la facilité d'une transportation & distribution sûre & prompte. Les ouvrages favorables à la Religion, aux mœurs & à l'ordre public étant en même tems pros crits par cette même administration, il est d'une conséquence toute naturelle, que l'esprit d'imp iété, d'anarchie & de subversion se propage sans retard & sans obstacle. Ajoutez que non-seulement tous les scélérats qui sont dans le pays, profitent de cette voie pour répandre le trouble; mais qu'elle est ouverte jusqu'aux extrémités de l'Allemagne, à tout ce qui déraisonne & se déshonore dans quelque genre de barbouillage que ce soit : tout cela arrive aux bons Belges par la poste. (a)

(a) A ce mal je ne vois d'autre remède que celui dont les états d'Autriche & des autres pays héréditaires se sont sagement avisés, & que les états Belges auroient également adopté, si quelque sinistre génie ne leur en avoit ôté la pensée. A Vienne on a compris depuis long-tems les inconvéniens incalculables d'une administration des postes dont le centre seroit à cent lieues de distance. Le souverain s'est rendu aux vœux de la nation, & la direction des postes a été fixée dans le pays; le prince de Paar en a été nommé chef suprême; & depuis ce moment toutes les opérations postales sont admirablement mesurées sur les besoins ou les inquiétudes des provinces, & les différentes circonstances où elles peuvent se trouver; les enfans du pays, préférés aux étrangers, trouvent dans les emplois d'un département si vaste & si compliqué, une

F R A N C E.

PARIS (le 21 Juillet). La demeure du roi est devenue une véritable prison où le monarque & son épouse sont moins libres peut-être que l'infortuné qui gémit dans les sombres cachots de Bicêtre. Au moins cet infortuné, absolument seul, peut frapper les voûtes de ses plaintes, il peut prendre tout haut les pierres qui l'environnent à témoin de ses douleurs; ses cris & sa pensée sont au moins à lui, personne ne l'écoute, personne n'arrête ses larmes, & le pouvoir de pleurer son malheur est encore une liberté qu'on ne songe point à lui ravir. Louis XVI, au contraire, le descendant de 60 rois, ne peut marcher, parler ni écrire, sans être observé par une troupe de gens soupçonneux, craintifs, & qui joignent à une dureté âpre de caractère, tous les défauts d'une mauvaise éducation. On dévore ses pas, ses démarches, & jusqu'à ses regards. La plupart des petites portes & des croisées sont murées. De jour en jour les avenues deviennent plus difficiles : on feint d'avoir des crain-

subsistance aisée & honnête; des sommes incalculables qui passoient dans une région étrangère, sont restées dans le pays; l'administration plus concentrée & plus indigène, en est devenue plus active, plus régulière, plus citoyenne. Cependant aucun des dangers qui menacent la Belgique, n'existoit dans ce pays-là.... Mais il y aura dans tous les siècles des peuples dont on dira, *serò supiunt phryges* *.

* Si j'ai un moment de loisir je publierai sur ce sujet un *Mémoire* déjà ébauché, où l'on trouvera les détails & les développemens nécessaires à une pleine conviction.

tes pour se donner le droit de multiplier les précautions. Des soldats couchent dans la chambre du roi, & , ce qui révolte toutes les bienféances, dans la chambre même de la reine. Le jour, si le roi se retire un moment dans son cabinet, des soldats forcent les portes & viennent l'y surveiller malgré lui. La nuit, des étrangers sont admis auprès de la reine, & osent ouvrir les rideaux de son lit pour s'assurer de sa présence. De tems en tems on remarque des soldats faisant des rondes jusques sur les toits : un camp & des tentes s'établissent jusques sous les fenêtres du palais.

Fin du Mémoire laissé par le roi lors de son départ.

„ *Affaires étrangères.* La nomination aux places de ministres dans les cours étrangères a été réservée au roi, ainsi que la conduite des négociations ; mais la liberté du roi pour ces choix est tout aussi nulle que pour ceux des officiers de l'armée ; on en a vu l'exemple à la dernière nomination. La révision & la confirmation des traités, que s'est réservées l'assemblée-nationale, & la nomination d'un comité diplomatique détruisent absolument la seconde disposition. Le droit de faire la guerre ne seroit qu'un droit illusoire, parce qu'il faudroit être insensé pour qu'un roi, qui n'est ni ne veut être despote, allât, de but en blanc, attaquer un autre royaume, lorsque le vœu de sa nation s'y opposeroit, & qu'elle n'accorderoit aucun subside pour la soutenir. Mais le droit de faire la paix est d'un tout autre genre. Le roi, qui ne fait qu'un avec toute la nation, qui ne peut avoir d'autre intérêt que le sien, connoît ses droits, connoît ses besoins & ses ressources, & ne craint pas alors de prendre les engagements qui lui paroissent propres à assurer son bonheur & sa tranquillité ; mais

quand il faudra que les conventions subissent la révision & la confirmation de l'assemblée-nationale, aucune puissance ne voudra prendre des engagemens qui peuvent être rompus par d'autres que par ceux avec qui elle contracte; & alors tous les pouvoirs se concentrent dans cette assemblée: d'ailleurs, quelque franchise qu'on mette dans les négociations, est-il possible d'en confier le secret à une assemblée dont les délibérations sont nécessairement publiques? „

„ *Finances.* Le roi avoit déclaré, bien avant la convocation des états-généraux, qu'il reconnoissoit dans les assemblées de la nation le droit d'accorder des subsides, & qu'il ne vouloit plus imposer les peuples sans leur consentement. Tous les cahiers des députés aux états-généraux s'étoient accordés à mettre le rétablissement des finances au premier rang des objets dont cette assemblée devoit s'occuper; quelques-uns avoient mis des restrictions pour des articles à faire décider préalablement. Le roi a levé les difficultés que ces restrictions auroient pu occasionner, en allant au-devant lui-même, & accordant, dans la séance du 23 Juin, tout ce qui avoit été désiré. Le 4 Février 1790, le roi a prié lui-même l'assemblée de s'occuper efficacement d'un objet si important: elle ne s'en est occupée que tard & d'une manière qui peut paroître imparfaite. Il n'y a point encore de tableau exactement fait des recettes & des dépenses, & des ressources qui peuvent combler le *deficit*; on s'est laissé aller à des calculs hypothétiques. L'assemblée s'est pressée d'abolir des impôts dont la lourdeur, à la vérité, pesoit beaucoup sur les peuples, mais qui donnoient des ressources assurées; elle les a remplacés par un impôt presque unique, dont la levée exacte sera peut-être très-difficile. Les contributions ordinaires sont à présent très-arriérées, & la ressource extraordinaire des douze cens premiers millions d'assignats est presque con-

formée. Les dépenses des départemens de la guerre & de la marine, au lieu d'être diminuées, sont augmentées, sans y comprendre les dépenses que des armemens nécessaires ont occasionnées dans le cours de la dernière année pour l'administration de ce département; les rouages en ont été fort multipliés, en confiant les recettes aux administrations de districts. Le roi, qui le premier n'avoit pas craint de rendre publics les comptes de son administration des finances, & qui avoit montré la volonté que les comptes publics fussent établis comme une règle du gouvernement, a été rendu, si cela est possible, encore plus étranger à ce département qu'aux autres, & les préventions, les jalousies & les récriminations contre le gouvernement, ont été encore plus répandues sur cet objet. Le règlement des fonds, le recouvrement des impositions, la répartition entre les départemens, les récompenses pour les services rendus; tout a été ôté à l'inspection du roi : il ne lui reste que quelques serviles nominations, & pas même la distribution de quelques gratifications pour secourir les indigens. Le roi connoît les difficultés de cette administration; & s'il étoit possible que la machine du gouvernement pût aller sans sa surveillance directe sur la gestion des finances, sa majesté ne regretteroit que de ne pouvoir plus concourir par elle-même à établir un ordre stable, qui pût faire parvenir à la diminution des impositions (objet qu'on fait bien que sa majesté a toujours vivement désiré, & qu'elle eût pu effectuer sans les dépenses de la guerre d'Amérique), & de n'avoir plus la distribution des secours pour le soulagement des malheureux. „

„ Enfin, par les décrets, le roi a été déclaré chef suprême de l'administration du royaume; d'autres décrets subséquens ont réglé l'organisation du ministère, de manière que le roi, que cela doit regarder plus directement, ne peut pourtant y rien

changer sans de nouvelles décisions de l'assemblée. Le système des chefs du parti dominant a été si bien suivi, de jeter une telle méfiance sur tous les agens du gouvernement, qu'il devient presque impossible aujourd'hui de remplir les places de l'administration. Tout gouvernement ne peut pas marcher ni subsister sans une confiance réciproque entre les administrateurs & les administrés; & les derniers réglemens proposés à l'assemblée nationale sur les peines à infliger aux ministres ou agens du pouvoir exécutif qui seroient prévaricateurs, ou seroient jugés avoir dépassé les limites de leur puissance, doivent faire naître toutes sortes d'inquiétudes : ces dispositions pénales s'étendent même jusqu'aux subalternes; ce qui détruit toute subordination, les inférieurs ne devant jamais juger les ordres des supérieurs qui sont responsables de ce qu'ils commandent. Ces réglemens, par la multiplicité des précautions & des genres de délits qui y sont indiqués, ne tendent qu'à inspirer de la méfiance, au lieu de la confiance qui seroit si nécessaire. „

„ Cette forme de gouvernement, si vicieuse en elle-même, le devient encore plus par les causes. 1°. L'assemblée, par le moyen de ses comités, excède à tout moment les bornes qu'elle s'est prescrites; elle s'occupe d'affaires qui tiennent uniquement à l'administration intérieure du royaume, & à celle de la justice, & cumule ainsi tous les pouvoirs; elle exerce même par son comité des recherches un véritable despotisme plus barbare & plus insupportable qu'aucun de ceux dont l'histoire ait jamais fait mention. 2°. Il s'est établi dans presque toutes les villes, & même dans plusieurs bourgs & villages du royaume, des associations connues sous le nom des amis de la constitution; contre la teneur des décrets, elles n'en souffrent aucune autre qui ne soit pas affiliée avec elles; ce qui forme une immense corporation plus dangereuse qu'aucune de celles qui existoient auparavant. Sans y être auto-

risées, mais même au mépris de tous les décrets, elles délibèrent sur toutes les parties du gouvernement, correspondent entre elles sur tous les objets, font & reçoivent des dénonciations, affichent des arrêtés, & ont pris une telle prépondérance, que tous les corps administratifs & judiciaires, sans en excepter l'assemblée-nationale elle-même, obéissent presque toujours à leurs ordres. „

„ Le roi ne pense pas qu'il soit possible de gouverner un royaume d'une si grande étendue & d'une si grande importance que la France, par les moyens établis par l'assemblée-nationale, tels qu'ils existent à présent. Sa majesté, en accordant à tous les décrets indistinctement une sanction qu'elle savoit bien ne pas pouvoir refuser, y a été déterminée par le desir d'éviter toute discussion que l'expérience lui avoit appris être au moins inutile; elle craignoit de plus qu'on ne pensât qu'elle voulût retarder ou faire manquer les travaux de l'assemblée-nationale, à la réussite desquels la nation prenoit un si grand intérêt; elle mettoit sa confiance dans les gens sages de cette assemblée, qui reconnoissoient qu'il est plus aisé de détruire un gouvernement que d'en reconstruire un sur des bases toutes différentes. Ils avoient plusieurs fois senti la nécessité lors de la révision annoncée des décrets, de donner une force d'action & de réaction nécessaire à tout gouvernement; ils reconnoissoient aussi l'utilité d'inspirer pour ce gouvernement & pour les loix, qui doivent assurer la prospérité & l'état de chacun, une confiance telle qu'elle ramenât dans le royaume tous les citoyens que le mécontentement dans quelques-uns, & dans la plupart la crainte pour leur vie ou pour leurs propriétés, ont forcés de s'expatrier. „

„ Mais plus on voit l'assemblée s'approcher du terme de ses travaux, plus on voit les gens sages perdre leur crédit, plus les dispositions qui ne peuvent mettre que de la difficulté, & même de l'im-

possibilité dans la conduite du gouvernement , & inspirer pour lui de la méfiance & de la fureur , augmentent tous les jours ; les autres réglemens , au lieu de jeter un baume salutaire sur les plaies qui saignent encore dans plusieurs Provinces , ne font qu'accroître les inquiétudes , & aigrir les mécontentemens. L'esprit des clubs domine & envahit tout ; les mille Journaux & pamphlets calomniateurs , incendiaires , qui se répandent journellement , ne font que leurs échos , & préparent les esprits de la manière dont ils veulent les conduire. Jamais l'assemblée-nationale n'a osé remédier à cette licence , bien éloignée d'une vraie liberté ; elle a perdu son crédit , & même la force dont elle auroit besoin pour revenir sur ses pas , & changer ce qui lui paroîtroit bon à être corrigé. On voit par l'esprit qui regne dans les clubs , & la manière dont ils s'emparent des nouvelles assemblées primaires , ce qu'on doit attendre d'eux ; & s'ils laissent appercevoir quelques dispositions à revenir sur quelque chose , c'est pour détruire les restes de la royauté , & établir un gouvernement métaphysique & philosophique , impossible dans son exécution. „

„ François , est-ce là ce que vous entendiez en envoyant des représentans à l'assemblée-nationale ? Desiriez-vous que l'anarchie & le despotisme des clubs remplaçassent le gouvernement monarchique sous lequel la nation a prospéré pendant quatorze cents ans ? Desiriez-vous voir votre roi comblé d'outrages , & privé de sa liberté , pendant qu'il ne s'occupoit que d'établir la vôtre ? „

„ L'amour pour ses rois est une des vertus des François , & sa majesté en a reçu personnellement des marques trop touchantes , pour pouvoir jamais les oublier. Les factieux sentoient bien que tant que cet amour subsisteroit , leur ouvrage ne pourroit jamais s'achever ; ils sentirent également que pour l'affoiblir , il falloit , s'il étoit possible , anéantir le respect qui l'a toujours accompagné ; & c'est

la source des outrages que le roi a reçus depuis deux ans, & de tous les maux qu'il a soufferts. Sa majesté n'en retraceroit pas ici l'affligeant tableau, si elle ne vouloit faire connoître à ses fideles sujets l'esprit de ces factieux qui déchirent le sein de leur patrie, en feignant de vouloir la régénérer. »

„ Ils profiterent d'abord de l'espece d'enthousiasme où l'on étoit pour M. Necker, pour lui procurer, sous les yeux même du roi, un triomphe d'autant plus éclatant, que dans le même instant, les gens qu'ils avoient soudoyés pour cela, affectèrent de ne faire aucune attention à la présence du roi. Enhardis par ce premier essai, ils osèrent, dès le lendemain à Versailles, faire insulter M. l'archevêque de Paris, le poursuivre à coups de pierres, & mettre sa vie dans le plus grand danger. Lorsque l'insurrection éclata dans Paris, un courrier que le roi avoit envoyé, fut arrêté publiquement, fouillé, & les lettres du roi même furent ouvertes. Pendant ce tems, l'assemblée-nationale sembloit insulter à la douleur de sa majesté, en ne s'occupant qu'à combler de marques d'estime ces mêmes ministres dont le renvoi a servi de prétexte à l'insurrection, & que depuis elle n'a pas mieux traités pour cela. Le roi s'étant déterminé à aller porter de lui-même des paroles de paix dans la capitale, des gens apostés sur toute la route eurent grand soin d'empêcher ces cris de *vive le roi*, si naturels aux François; & les harangues qu'on lui fit, loin de porter l'expression de la reconnoissance, ne furent remplies que d'une ironie amère. »

„ Cependant l'on accoutumoit de plus en plus le peuple au mépris de la royauté & des loix : celui de Versailles essayoit de pendre deux hounfards à la grille du château, arrachoit un parricide au supplice, s'opposoit à l'envoi d'un détachement de chasseurs, destiné à maintenir le bon ordre; tandis qu'un énergumène faisoit publiquement au palais-royal la motion de venir enlever le roi & son

fil, de les garder à Paris & d'enfermer la reine dans un couvent, & que cette motion, au lieu d'être rejetée avec l'indignation qu'elle auroit dû exciter, étoit applaudie. L'assemblée, de son côté, non contente de dégrader la royauté par ses décrets, affectoit même du mépris pour la personne du roi, & recevoit d'une manière impossible de qualifier convenablement, les observations du roi sur les décrets de la nuit des 4 & 5 Août. „

„ Enfin, arrivèrent les journées des 5 & 6 Octobre : le récit en seroit superflu, & sa majesté l'épargne à ses fideles sujets; mais elle ne peut pas s'empêcher de faire remarquer la conduite de l'assemblée pendant ces horribles scènes. Loin de songer à les prévenir, ou du moins à les arrêter, elle resta tranquille, & se contenta de répondre à la motion de se transporter en corps chez le roi : que cela n'étoit pas de sa dignité. „

„ Depuis ce moment, presque tous les jours ont été marqués par de nouvelles scènes plus affligeantes les unes que les autres pour le roi, ou par de nouvelles insultes qui lui ont été faites. A peine le roi étoit-il aux Thuilleries, qu'un innocent fut massacré, & sa tête promenée dans Paris, presque sous les yeux du roi. Dans plusieurs provinces, ceux qui paroissoient attachés au roi ou à sa personne, ont été persécutés; plusieurs même ont perdu la vie, sans qu'il ait été possible au roi de faire punir les assassins, ou même d'en témoigner sa sensibilité. Dans le jardin même des Thuilleries, tous les députés qui ont parlé contre la royauté ou contre la Religion (car les factieux, dans leur rage, n'ont pas plus respecté l'autel que le trône), ont reçu les honneurs du triomphe, pendant que ceux qui pensent différemment, y sont à tout moment insultés, & leur vie même continuellement menacée. „

„ A la fédération du 14 Juillet 1790, l'assemblée, en nommant le roi, par un décret spécial,

pour en être le chef, s'est montrée par-là penser qu'elle auroit pu en nommer un autre. A cette même cérémonie, malgré la demande du roi, la famille royale a été placée dans un endroit séparé de celui qu'il occupoit : chose inouïe jusqu'à présent (c'est pendant cette fédération que le roi a passé les momens les plus doux de son séjour à Paris. Elle s'arrête avec complaisance sur le souvenir des témoignages d'attachement & d'amour que lui ont donnés les gardes-nationaux de toute la France, rassemblés pour cette cérémonie). „

„ Les ministres du roi, ces mêmes ministres que l'assemblée avoit forcé le roi de rappeler, ou dont elle avoit applaudi la nomination, ont été contraints, à force d'insultes & de menaces, à quitter leurs places, excepté un. „

„ Mesdames, tantes du roi, qui étoient restées constamment près de lui, déterminées par un motif de Religion, ayant voulu se rendre à Rome, les factieux n'ont pas voulu leur laisser la liberté qui appartient à toute personne, & qui est établie par la déclaration des droits de l'homme. Une troupe, poussée par eux, s'est portée vers Bellevue pour arrêter Mesdames; le coup ayant été manqué par leur prompt départ, les factieux ne se sont pas déconcertés; ils se sont portés chez Monsieur, sous prétexte qu'il vouloit suivre l'exemple de Mesdames; & quoiqu'ils n'aient recueilli de cette démarche que le plaisir de lui faire une insulte, elle n'a pas été tout-à-fait perdue pour leur système. Cependant, n'ayant pu faire arrêter Mesdames à Bellevue, ils ont trouvé le moyen de les faire arrêter à Arnai-le-Duc, & il a fallu des ordres de l'assemblée-nationale pour leur laisser continuer leur route, ceux du roi ayant été méprisés. „

„ A peine la nouvelle de cette arrestation fut-elle arrivée à Paris, qu'ils ont essayé de faire approuver par l'assemblée-nationale cette violation de
toute

toute liberté ; mais leur coup ayant été manqué , ils ont excité un soulèvement pour contraindre le roi à faire revenir Mefdames : mais la bonne conduite de la garde nationale (dont elle s'est empressée de lui témoigner sa satisfaction) ayant dissipé l'attroupement , ils eurent recours à d'autres moyens. Il ne leur avoit pas été difficile d'observer qu'au moindre mouvement qui se faisoit sentir , une grande quantité de fideles sujets se rendoient aux Thuilleries , & formoient une espece de bataillon capable d'en imposer aux mal-intentionnés ; ils excitèrent une émeute à Vincennes , & firent courir , à dessein , le bruit qu'on se serviroit de cette occasion pour se porter aux Thuilleries , afin que les défenseurs du roi pussent se rassembler comme ils l'avoient déjà fait , & qu'on pût dénaturer les intentions aux yeux de la garde nationale , en leur prêtant les projets des forfaits mêmes contre lesquels ils s'armoient. Ils réussirent si bien à aigrir les esprits , que le roi eut la douleur de voir maltraiter sous ses yeux , sans pouvoir les défendre , ceux qui lui donnoient les plus touchantes preuves de leur attachement. Ce fut en vain que S. M. leur demanda elle-même les armes qu'on leur avoit rendues suspectes. Ce fut en vain qu'ils lui donnerent cette dernière marque de leur dévouement ; rien ne put ramener ces esprits égarés , qui poussèrent l'audace jusqu'à se faire livrer , & briser même ces armes , dont le roi s'étoit rendu dépositaire. „

„ Cependant le roi , après avoir été malade , se disposoit à profiter des beaux jours du printems pour aller à St-Cloud , comme il y avoit été , l'année dernière , une partie de l'été & de l'automne. Comme ce voyage tomboit dans la semaine-sainte , on osa se servir de l'attachement connu du roi pour la Religion de ses peres , pour animer les esprits contre lui ; & dès le dimanche au soir , le club des Cordeliers se permit de faire afficher un arrêté , dans

lequel le roi lui-même est dénoncé comme réfractaire à la loi. Le lendemain S. M. monte en voiture pour partir ; mais arrivée à la porte des Thuilleries, une foule de peuple parut vouloir s'opposer à son passage ; & c'est bien avec de la peine qu'on doit dire ici, que la garde nationale, loin de réprimer les séditieux, se joignit à eux & arrêta elle-même les chevaux. En vain, M. de la Fayette fit-il tout ce qu'il put pour faire comprendre à cette garde l'horreur de la conduite qu'elle tenoit, rien ne put réussir : les discours les plus insolens, les motions les plus abominables retentissoient aux oreilles de S. M. ; les personnes de sa maison qui se trouvoient là, s'empresèrent de lui faire au moins un rempart de leur corps, si les intentions qu'on ne manifestoit que trop, venoient à s'exécuter ; mais il falloit que le roi bût le calice jusqu'à la lie ; ses fideles serviteurs lui furent encore arrachés avec violence ; enfin, après avoir enduré pendant une heure trois quarts tous ces outrages, S. M. fut contrainte de rester & de rentrer dans sa prison : car, après cela, on ne sauroit appeller autrement son palais. Son premier soin fut d'envoyer chercher le directoire du département, chargé par état de veiller à la tranquillité & à la sûreté publique, & de l'instruire de ce qui venoit de se passer. Le lendemain elle se rendit elle-même à l'assemblée-nationale pour lui faire sentir combien cet événement étoit contraire même à la nouvelle constitution ; de nouvelles insultes furent tout le fruit que le roi retira de ces deux démarches. Il fut obligé de consentir à l'éloignement de sa chapelle & de la plupart de ses grands-officiers, & d'approuver la lettre que son ministre a écrite en son nom aux cours étrangères ; enfin, d'assister, le jour de Pâques, à la messe du nouveau curé de St.-Germain-l'Auxerrois. „

„ D'après tous ces motifs & l'impossibilité où le roi se trouve d'opérer le bien & d'empêcher le mal

qui se commet, est-il étonnant que le roi ait cherché à recouvrer sa liberté & à se mettre en sûreté avec sa famille ? „

„ François, & vous sur-tout Parisiens, vous habitans d'une ville que les ancêtres de S. M. se plaisoient à appeller la bonne ville de Paris, méfiez-vous des suggestions & des mensonges de v^{os} faux amis ; revenez à votre roi ; il sera toujours votre pere, votre meilleur ami : quel plaisir n'aura-t-il pas à oublier toutes ses injures personnelles, & de se revoir au milieu de vous, lorsqu'une constitution, qu'il aura acceptée librement, fera que notre sainte Religion sera respectée, que le gouvernement sera établi sur un pied stable, & que par son action, les biens & l'état de chacun ne seront plus troublés, que les loix ne seront plus enfreintes impunément, & qu'enfin la liberté sera posée sur des bases fermes & inébranlables. „

„ A Paris, le 20 Juin 1791, Louis. „

„ Le roi défend à ses ministres de signer aucun ordre en son nom jusqu'à ce qu'ils aient reçu ses ordres ultérieurs ; il enjoint au garde du sceau de l'état, de le lui renvoyer d'abord qu'il en sera requis de sa part. „

„ A Paris, le 20 Juin 1791, *Signé* Louis. „

Deux cens quatre-vingt-quatorze députés dont le nombre s'est accru ensuite à 303, ont fait une Déclaration remarquable au sujet de ce qui a été entrepris contre la liberté du roi. M. de Foucault ayant voulu la lire à la tribune, n'a pu se faire entendre. Ce député vient de la rendre publique ; on y lit entr'autres ces passages :

„ Le roi & la famille royale conduits prisonniers par l'autorité de l'assemblée-nationale ; le monarque gardé dans son palais par des soldats qui ne sont point à ses ordres ; la famille royale confiée à une garde sur laquelle le roi n'a aucun pouvoir ; le droit de présider à l'éducation de l'héri-

tier présomptif du trône, enlevé à celui qui, en qualité de pere & de roi, avoit le droit le plus certain & l'obligation la plus étroite de la diriger; enfin le monarque dont l'inviolabilité étoit prononcée, même par la nouvelle constitution, suspendu par un décret, de l'exercice de son autorité; voilà le spectacle déchirant sur lequel nous gémissons avec tous les bons François... La personne sacrée du roi, étoit déclarée inviolable; un seul cas avoit été prévu, où contre tous les principes essentiels à la monarchie, on croyoit pouvoir cesser cette inviolabilité. Ce cas même n'est pas arrivé, & cependant le roi est traîné comme un criminel dans sa capitale; on le constitue prisonnier dans son palais, on le dépouille de sa prérogative: ainsi, après avoir porté atteinte à l'inviolabilité du roi par les décrets, on les annule, pour achever de la détruire. Au milieu de ces outrages faits au monarque, à son auguste famille, & dans leur personne à la nation entière, qu'est devenue la monarchie? Les décrets de l'assemblée ont réuni en elle le pouvoir royal tout entier: le sceau de l'état a été déposé sur son bureau; ses décrets sont rendus exécutoires sans avoir besoin de sanction; elle donne des ordres directs à tous les agens du pouvoir exécutif; elle fait prêter en son nom des sermens dans lesquels les François ne retrouvent plus même le nom de leur roi; des commissaires, qui ont reçu leur mission d'elle seule, parcourent les provinces pour recevoir les sermens qu'elle exige, & donner des ordres à l'armée: ainsi, du moment où l'inviolabilité de la personne sacrée du monarque a été anéantie, la monarchie a été détruite; l'apparence même de la royauté n'existe plus... D'après ces considérations, nous déclarons à tous les François, qu'après nous être constamment opposés jusqu'à présent à tous les décrets qui, en attaquant la royauté ou dans son essence, ou dans ses droits, ont préparé les peuples à recevoir sans indignation

somme sans examen, les principes anti-monarchiques que ces jours d'anarchie ont vu éclore; qu'après avoir défendu jusqu'à ces derniers momens, la monarchie minée dans ses fondemens; qu'après avoir vu consommer son anéantissement par les délibérations de l'assemblée-nationale (car attaquer la personne du monarque, c'est anéantir la monarchie; suspendre la monarchie, c'est la détruire); rien ne peut plus nous autoriser à prendre part à des délibérations qui deviennent à nos yeux, coupables d'un crime que nous ne voulons pas partager; mais que la monarchie existant toujours dans la personne du monarque dont elle est inséparable; que ses malheurs & ceux de son auguste famille imposant une obligation plus étroite que jamais de nous rallier autour de sa personne, & de la défendre de l'application des principes que nous réprouvons: nous plaçons notre unique honneur, notre devoir le plus sacré, à défendre de toutes nos forces, de tout notre amour pour le sang des Bourbons, de tout notre attachement aux principes de nos commettans, les intérêts du roi & de la famille royale, & leurs droits imprescriptibles. Qu'en conséquence nous continuerons, par le seul motif de ne point abandonner les intérêts de la personne du roi & de la famille royale, d'assister aux délibérations de l'assemblée-nationale; mais que ne pouvant, ni avouer ses principes, ni reconnoître la légalité de ses décrets, nous ne prendrons dorénavant aucune part aux délibérations qui n'auront pas pour objet les seuls intérêts qui nous restent à défendre. „

La note remise par M. de Montmorin de la part de sa majesté catholique (Voyez ci-dessus p. 516.), n'a fait aucune impression sur l'assemblée. A peine avoit-on achevé de la lire, que M. Rabaud-Saint-Etienne a demandé qu'il fût formellement déclaré par l'assem-

blée, que la nation Française ne voulant en aucune manière se mêler des affaires des autres nations, elle ne pouvoit ni ne vouloit souffrir que les autres nations se mêlassent des siennes. Cependant, comment l'assemblée nationale pourroit-elle faire une semblable déclaration, dans le moment où des troupes Françaises répandues à Avignon, à Carpentras & dans tout le comtat, semblent annoncer le dessein prémédité d'enlever ce pays au pape? Et puis, l'envahissement des possessions des princes Germaniques en Alsace, & la violation de tant de traités? Quoi qu'il en soit, M. d'André a été d'avis qu'il ne falloit rien répondre, & renvoyer toutes ces affaires après la constitution achevée. Son avis a été suivi.

La séance du 15 fut très-remarquable, parce que *l'inviolabilité du roi* y fut prononcée, quoique ce décret n'ait jusqu'ici rien changé à sa captivité. La séance s'ouvrit par la lecture d'une adresse qu'on avoit d'abord décrété la veille de passer sous silence, aussi absurde & extravagante quant aux principes, qu'injurieuse & pour le roi & pour l'assemblée elle-même. C'est une pétition obscure, signée de cent personnes, tant hommes que femmes. On y trouve cependant par-ci par-là quelques petites leçons aux législateurs. L'assemblée trouva bon de passer à l'ordre du jour. M. Goupil de Préfeln prit la parole & soutint l'inviolabilité du roi. En même tems, il s'éleva fortement contre la coupable influence des clubs, & accusa M. de Condorcet & le Sr. Brissot de faire un utile trafic de leurs talens, & de

s'être montrés dans un des clubs, les acharnés partisans de la destitution du roi (a). L'opinant conclut à l'adoption du projet des comités. On eût été étonné qu'un prêtre assez vil pour s'emparer des dépouilles d'un homme vivant, qu'un intrus, celui qui est assis sur le siege épiscopal de Blois, le bas flatteur d'un certain peuple *, n'auroit pas été de l'avis des *des Juifs. factieux républicains : M. l'abbé Grégoire conclut à ce *que le roi fût déclaré déchu du trône*. Après le blasphème de l'intrus qui traite son roi comme son Dieu, M. Salles pensa qu'on ne pouvoit pas considérer le roi comme coupable ; & il conclut pour le projet des comités ; mais il proposa aussi deux cas de déchéance, dont le premier est une supposition révoltante, qu'il ne faut jamais faire, parce qu'il n'en faut jamais appeler l'occasion : c'est la supposition qu'un roi quitte son royaume, pour se mettre à la tête d'un parti ennemi ; le second est le cas où un roi protesteroit contre la constitution qu'il auroit acceptée. Il ajouta que dans ces cas de déchéance, un roi feroit au rang des simples citoyens & accusable devant les tribunaux. Ces dispositions furent décrétées en tête du décret proposé par

(a) Dans tous les tems on a vu les philosophes à la tête des désordres publics. Il n'y a pas de siècle, où quelqu'un de ces gens-là n'ait ourdi quelque conspiration contre la Religion ou l'état. Voyez VESPASIEN dans le *Dict. hist.* — *Cat. Philos.* n°. 129, 392. Après cela, l'hypocrite philosophe ne cesse de représenter ses adeptes comme des êtres paisibles & tranquilles.

les comités, qui porte entr'autres articles, que le procès sera fait par le tribunal d'Orléans à M. le marquis de Bouillé, & aux autres complices de l'évasion du roi. Il est singulier que l'assemblée ne trouvant pas de délit dans la fuite du roi, poursuive comme criminels ceux qui ont aidé à l'opérer. Jamais jugement ne fut plus inique. On leva la séance. — Dans celle du 16, M. d'André fit part à l'assemblée que des ennemis de la constitution attaquoient ouvertement le décret rendu la veille; & cette fois, ce ne fut pas l'aristocratie, mais le jacobinisme qu'il désigna comme l'adversaire de la constitution. Ce n'étoit pas là une vaine déclaration; tout Paris fermentoit; l'assemblée étoit investie de l'appareil le plus formidable; les canons étoient braqués sur toutes ses avenues; une populace innombrable rassemblée, menaçoit, ne parloit que d'exterminer le côté gauche. Le voilà donc ce peuple qui brise de ses propres mains les idoles qu'il encensa si long-tems! Le peuple aime les spectacles, il se fâche, menace ses protégés, l'alarme est par-tout, la France est en danger. „ C'est dans „ ce moment, dit M. d'André, qu'il faut dé- „ ployer de l'énergie „. Il proposa de prendre des mesures pour la sûreté du côté gauche, & d'appeller le département, les ministres, la municipalité & les six accusateurs publics, auxquels il fut ordonné de tenir la main à l'exécution du décret rendu la veille. M. Vernier témoigna sa crainte que parmi les membres de l'assemblée il n'y en eût de factieux. „ Hier, dit-il, dans un des clubs, présidé par

„ un de nos collègues , il fut proposé de ne
„ plus reconnoître le roi ; & cette motion fut
„ décrétée. Je demande que les députés qui
„ y étoient présens , soient interrogés ». A ces
mots , il s'éleva un grand tumulte. Les Cha-
broud , les Prieur , les Ratier &c. éclatèrent
en violens murmures. Les uns d'applaudir ,
les autres de crier. M. Rabet demanda qu'aux
cas de déchéance on en ajouta quelques au-
tres. Il fut renvoyé au comité. Ce fut alors
que M. Désmeuniers entendit par-tout deman-
der : „ Jusqu'à quand n'aurons-nous donc
„ qu'un roi suspendu & prisonnier » ? Ces
questions l'importunèrent & bien d'autres aussi.
Il proposa de décréter que la suspension du
roi dureroit jusqu'au tems où la constitution
parachevée seroit présentée à S. M. , & ac-
ceptée par elle. Vainement M. de Murinais fit
tous ses efforts pour repousser cet *interim* ré-
publicain ; vainement il fut appuyé par le côté
droit ; vainement il réclama la question préa-
lable , il fut accablé par les cris du côté gau-
che , & l'article fut décrété.

Voici quelques détails des scènes affreuses
qui ont alarmé tous les honnêtes citoyens.
Le 15 , les salariés du club Jacobite s'étant
amentés au Palais-Royal , au moment où l'as-
semblée s'occupoit du parti à prendre sur le
roi , un jeune-homme proposa d'aller au champ
de Mars , pour délibérer à ce sujet , & pour
ensuite forcer l'assemblée-nationale , à confor-
mer ses décrets à la résolution qui y seroit
prise : il partit sur le champ , & il ne se trouva
pas suivi de plus de cent personnes. Cette

réunion cependant au champ de Mars avoit donné quelques inquiétudes dans le fauxbourg St.-Germain, & on y battit la générale vers les quatre heures. Mais le calme de la majorité de ce qu'on doit véritablement appeller le peuple, fut toujours le même au milieu des agitations. Le même jour au soir, la séance des Jacobites, irrités du décret de l'assemblée, fut des plus orageuses; on s'y porta aux plus grands excès. Après une assez longue discussion, on y arrêta que le lendemain, à onze heures, la société se rassembleroit pour entendre la lecture d'une pétition, pour la rédaction de laquelle on nomma des commissaires; que cette pétition seroit portée ensuite au champ de Mars, à la signature de tous les citoyens qui voudroient s'y trouver, pour ensuite être présentée à l'assemblée-nationale. Cette pétition portoit qu'on jureroit de ne jamais reconnoître Louis XVI pour roi. La fermentation se communiqua au Palais-Royal : la foule des salariés se porta aux spectacles, & fit fermer tous ceux qui sont réunis dans ce lieu. Le 16, vers les dix heures du soir, après quelques agitations dans la journée, toujours occasionnées par les arrêtés des différens clubs, de fortes patrouilles parcoururent les rues, & divisèrent les groupes. Le dimanche 17, les motionnaires, trop enhardis sous les yeux de l'autorité qui eût dû les proscrire, parvinrent à exciter la tourbe des salariés & à les déterminer aux derniers attentats. Ils se rendirent au champ de Mars dès les quatre heures du matin, avec des pistolets, des sabres & des

cannes à dards : deux particuliers, dont l'un âgé, ayant une jambe de bois, & l'autre jeune perruquier, furent les victimes de ces incendiaires. Ils pendirent le premier, couperent la tête au second, & les mutilerent tous deux. La garde nationale s'y porta en force; on battit la générale par-tout; les boutiques, les maisons furent fermées. La municipalité fit proclamer dans tous les lieux publics de Paris des défenses de s'attrouper, & l'ordre de se conformer à la loi. Mais les salariés du champ de Mars ne voulurent pas se dissiper. Le corps municipal s'y rendit, précédé d'un détachement de cavalerie, de 3 pieces de canon, du drapeau rouge, & suivi d'un détachement nombreux de gardes nationales; il étoit 7 heures & demie. A peine furent-ils arrivés, que les salariés crièrent : *A bas le drapeau rouge, à bas les baïonnettes*. Les attroupés jetterent des pierres sur les municipaux, & tirent des coups de pistolets; la vie de M. la Fayette fut en danger. Ce fut alors qu'on fut obligé de repousser la force par la force. On fit d'abord inutilement une décharge en l'air, ensuite toute la troupe fit feu. Il y a eu beaucoup de salariés tués & blessés, & les autres n'ont trouvé leur salut que dans la fuite. Plusieurs officiers & soldats de la garde nationale ont été tués à coups de pierres. Un d'eux a été renversé de dessus son cheval, quelques-uns ont été victimes de leur rage; deux chasseurs volontaires ont été assassinés, un canonnier a été massacré à coups de couteaux. Quelques féditieux ont été arrêtés & conduits à la Force. Telle est la substance du rapport du

maire de Paris à l'assemblée qui s'occupa presque entièrement de ces affreux événemens & des moyens de ramener l'ordre, dans les séances du 17 & 18. Toute la ville a été éclairée le soir, & les Jacobites n'ont pas eu la liberté de s'assembler. Le lendemain tout fut assez calme; mais il y eut encore illumination de précaution dans plusieurs quartiers.

Le 10, les os de Voltaire sont arrivés ici à 10 heures du soir; & le 11, la translation en a été faite au Panthéon François (l'église de Ste. Genevieve). Les tambours ouvroient la marche; il paroissoit au milieu d'eux, une enseigne, comme au milieu de tous les autres corps; cette enseigne indiquoit les diverses députations, les élèves, les artistes, les écoliers, la garde nationale, les veuves des morts le 14 Juillet à la prise de la Bastille, les députations des sections, les comédiens, des gens de lettres, les électeurs de 1789, les musiciens, les forts de la halle: puis, arrivoit la statue de Voltaire, portée sur les épaules de 8 hommes; le poëte, vêtu à la Romaine, étoit assis dans une chaise curule; ses œuvres enfermées dans une boîte dorée, étoient également portées devant le char: les ouvriers de la Bastille promenoient aussi sur leurs dos le modèle de ce château. Enfin, paroissoit le char, attelé de 12 chevaux pommelés blancs. Le sarcophage s'élevoit sur un large plateau, & par-dessus étoit l'effigie en cire de François-Arouet Voltaire, étendu sur son lit de mort. Ensuite venoit le département, la municipalité, le maire au milieu, les membres des tribunaux. La gendarmerie nationale, les ba-

1. Août 1791.

557

taillons des vieillards & des enfants faisoient partie du cortège. Il pleuvoit à verse ; on a été mouillé d'importance , avant d'arriver au Panthéon , c'est-à-dire , dans un des plus magnifiques temples du monde , élevé à l'Eternel , sous l'invocation de la patronne de Paris , & maintenant consacré au patriarche des impies. (a)

M O R T S.

M. de Palardy , lieutenant-général d'infanterie , colonel d'un régiment au service des Provinces-unies , commandant du fort St.-Mi-

(a) Prédiction bien remarquable touchant ce bel édifice , 15 Juin 1777 , p. 306. — *Dict. hist. art. SOUFFLOT.* — Je la répéterai pour ceux qui ne peuvent recourir aux endroits indiqués : en avertissant qu'elle n'est pas de moi , mais d'un de mes amis , mort depuis long-tems :

Templum augustum , ingens , reginâ assurgit in urbe ,

Urbe & patronâ virgine digna domus.

Tarda nimis Pietas , vanos moliris honores ,

Non sunt hæc cæptis tempora digna tuis.

Ante Deo in summâ quàm templum erexeris urbe ,

Impietas templis tollet & urbe Deum.

C'est une vraie prophétie , littéralement & précisément accomplie & pour la chose & pour le tems. Il faut remarquer qu'effectivement l'église n'est pas encore achevée. . . . Il est vrai que durant la révolution toutes les églises ont été profanées ; ce n'est que du plus ou moins que va la différence : mais celle-ci est devenue l'objet direct & formel des plus extravagantes spéculations de l'impiété. C'est là que l'Eternel a été supplanté (si cette expression peut être permise) par les plus dégoûtans ennemis.

chel, près de Venlo, est décédé, âgé de 90 ans.

M. de Maurer, lieutenant feld-maréchal d'artillerie, au service de l'empereur & roi, est mort à Vienne le 11 Juin, à l'âge de 68 ans.

M. de la Motte-Piquet, né en Bretagne, lieutenant-général des armées navales de France, cordon-rouge & grand-croix, célèbre par la conduite prudente, courageuse, qu'il a tenue en diverses occasions, & par les succès qu'il mérita, est mort à Brest, le 10 Juin, dans la 71^{me}. année de son âge, & dans la cinquante-sixième de ses services.

Joseph-Philippe, comte de Spaur, évêque & prince de Brixen, est décédé dans son palais le 26 Mai, âgé de 74 ans, après avoir gouverné son diocèse depuis le 26 Mai 1779, avec une sagesse & une bonté dignes d'un pasteur chrétien. Les convulsionnaires de St. Medard avoient voulu tromper sa religion, & dans une ordonnance qu'ils lui avoient surprise, ils avoient tâché de faire passer le jansénisme pour un fantôme, & la Constitution *Unigenitus* pour un décret sans conséquence (a). Un illustre archevêque entreprit d'abord de le détromper. Docile aux leçons d'un confrère & d'un ancien ami, M. de Spaur s'expliqua d'une manière à rassurer les catholiques sur la pureté

(a) Importance de cette Constitution, „ devenue, „ comme nous l'avons dit ailleurs, l'*Omoïos*, „ le *Theotocos* de ce siècle, le *Tau* d'Ezechiel, „ le *Scibboleth* qui trahit les Ephraïtes „ 1 Juillet 1789, p. 387. — 15 Mars 1791, p. 415.

de sa foi. Pie VI lui adressa ensuite un Bref bien propre à le confirmer dans les sentimens orthodoxes, & acheva sans doute à lui dessiller les yeux sur les illusions d'une secte qui à l'époque actuelle est, d'une manière plus ou moins manifeste, un des grands agens de la subversion qui en détruisant la foi de nos peres, renverse ou menace la constitution politique des empires. Dans ce Bref daté du 15 Septembre 1781 *, le souverain Pontife lui donne entr'autres ces avertissemens pleins de sagesse & d'une sainte sollicitude. *Verendum ne in hanc fallaciam quisque inducatur, ut existimet non nisi spectrum inane esse larvamque contemnendam, quidquid hæresis janсенianæ nomine traducitur.... Cum ergo de janсенianâ hæresi planè constet, curare inprimis episcopi debent, quod sanctissimi antistites semper in Ecclesiâ sui muneris esse duxerunt, ut quâcunque aptiori ratione aditus illi omnis præcludatur, aut si fortè irrepsit, ne latius in suâ diœcesi propagetur.*

* On peut le voir en entier dans le 9e. vol. des Récl. Belg. p. 92.

Un prélat respectable m'assurant que j'ai donné trop d'étendue à ce que j'ai dit de quelques curés de Hollande dans le Journal du 1 Mai, p. 31, & que la très grande pluralité, la généralité même est très attachée au St.-Siege, je me fais un vrai plaisir de borner mon observation aux individus qui y ont donné lieu. Je pourrois un jour m'expliquer sur cet objet avec une étendue que les circonstances ne permettent pas. J'observerai seulement, qu'en acquiesçant au jugement de l'homme illustre qui certainement doit être mieux informé que moi, je ne puis comprendre comment il arrive que le style des curés offensés par cet article, soit exactement celui que le *Gazetier ecclésiastique*, & lui seul, a employé constamment contre ma personne & mes écrits; mêmes injures, mêmes grossièretés & mensonges, mêmes transports de fureur & de haine. J'en donnerai quelques échantillons, pour mettre les lecteurs à même de faire la comparaison, si dans l'espace d'un mois le style de ces messieurs n'a éprouvé aucun changement.

Le marteau est le mot de la dernière énigme.

*Nous passons fort souvent par les plus viles mains,
Et sommes toujours maltraitées;
On nous choque, on nous heurte, & par les sots humains
Toutes nos chutes sont comptées.
Nous formons d'ordinaire un bataillon carré,
Mais qui n'est pas si bien ferré
Que l'ennemi par-tout n'y fasse des ravages,
Sans que nos partisans en deviennent plus sages.*

Dans le dernier Journal, p. 445, l. 20, Metternick, lisez Metternich. — p. 479, l. 27, lumieres, lisez lumiere.

T A B L E.

RUSSIE	(Pétersbourg.	513
TURQUIE	(Constantinople.	514
POLOGNE	(Varsovie.	515
ESPAGNE	(Madrid.	516
ANGLETERRE	(Londres.	518
ALLEMAGNE	{ Vienne.	521
	{ Berlin.	523
	{ Aix-la-Chapelle.	ibid.
ITALIE	{ Rome.	526
	{ Florence.	528
	{ Milan.	530
PAYS-BAS	{ La Haye.	531
	{ Bruxelles.	ibid.
FRANCE	(Paris.	535
MORTS.		557